

EN BREF

Elections scolaires

Pas moins de 42 commissaires ont été reconduits à leur poste dans les 14 commissions scolaires de la région ne laissant ainsi que 18 postes à combler.

En page A 5

Ingérence

Un projet de loi pour la protection des biens culturels en étude en Commission parlementaire n'est pas sans créer certaines inquiétudes aux représentants des municipalités de l'île d'Orléans.

En page A 7

Société d'exportation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, a fait connaître récemment son intention de mettre sur pied une société d'exportation à l'intention de la petite et de la moyenne entreprise du Québec.

En page B 6

Accord SALT dans l'impasse

Le nouveau traité sur la limitation des armes stratégiques SALT s'avère être de plus en plus difficile à négocier. L'administration Carter a perdu quelque peu l'optimisme affiché en octobre dernier.

En page B 10

SPORTS

Gain des Expos

Un circuit de deux points de André Dawson permet aux Expos de Montréal de vaincre de justesse les Padres de San Diego 4-2. Rudy May enregistre sa sixième victoire de la saison.

En page B 2

Billard

Les amateurs de billard ont une raison de plus de se motiver. Un grand tournoi prendra place bientôt au Québec et les prix offerts sont des plus intéressants.

En page B 3

A la suédoise

Les Rangers de New York présentent Ulf Nilsson et Anders Hedberg à la presse de la métropole américaine et Fred Shero est impressionné par les deux joueurs.

En page B 4

SOMMAIRE

— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 5
— Bourse	B 7
— Bridge	B 5
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 6
— Horoscope	B 5
— Mots croisés	B 5
— Mot mystère	B 5
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8



ASSISES CRIMINELLES — Entouré de Me Louis-Charles Fournier et de son assistante, Me Johanne

Roy, Richard Lalancette subit son procès sous une double accusation de meurtre avec préméditation. (Photo Réal Tremblay)

Procès des Lalancette

Le jury est là, un témoin à la barre

CHICOUTIMI — Le procès devant juge et jury, de Richard Lalancette, accusé de double meurtre avec préméditation, se poursuit ce matin au Palais de justice de Chicoutimi, alors que devant la Cour doit se continuer le témoignage de l'agent Robert Lamothe, technicien de la Sûreté du Québec, témoignage dont l'audition a débuté hier après-midi.

En matinée hier, plusieurs heures ont été consacrées au choix des 12 citoyens qui doivent maintenant décider du sort de l'un des deux frères Lalancette. Le procès

de Luc Lalancette, d'autre part, n'aura lieu qu'au prochain terme des assises criminelles, en septembre prochain.

Rappelons que Richard Lalancette est accusé du meurtre au premier degré de Jean-Yves LaVoie et Jean-Yves Morin, tous deux de la Malbaie, assassinés dans la nuit 25 au 26 janvier, dans une unité de motel Parasol, secteur Rivière-du-Moulin à Chicoutimi. C'est le juge Yvan Migneault qui préside ces assises de la Chambre criminelle de la Cour supérieure du district de Chicoutimi.

Autre texte en page A 3

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 207

Mardi 6 juin 1978

20 pages 25 cents

Hauts cris au conseil d'Alma

En page A 2

Guerre des pêches: pas d'arrestation

HALIFAX (PC) — Les avions de patrouille et les garde-côtes n'ont rapporté, lundi après-midi, aucun chalutier américain dans les eaux territoriales canadiennes de la côte est.

M. Douglas Johnston, directeur de l'Atlantique au ministère fédéral des Pêcheries, a cependant pré-

cisé qu'il existait une exception: le banc George au sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Comme les deux pays réclament la propriété du banc, on laisse les navires pêcher comme auparavant, en attendant un accord définitif.

L'interdiction des zones cana-

diennes entraine en vigueur dimanche, mais on a accordé un délai de 24 heures. Les amendes, après cette date, peuvent s'élever jusqu'à \$25,000.

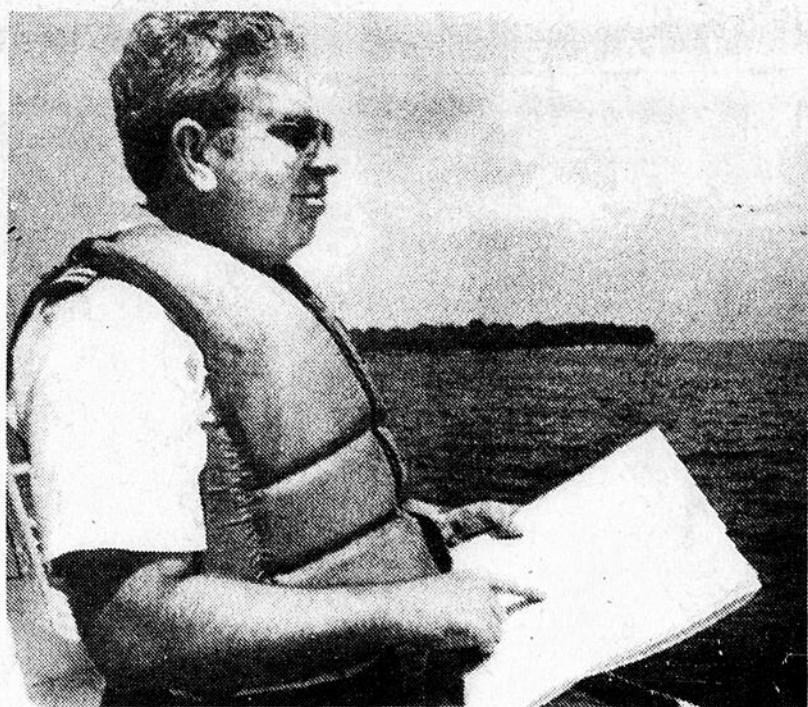
M. Johnston a déclaré que la surveillance n'avait pas été accrue à la suite de la décision des deux pays de s'interdire leurs eaux territoriales.

Pêche sportive

Les pêcheurs à la ligne des Etats-Unis seront toujours bien accueillis au Canada, a révélé lundi à Ottawa un porte-parole gouvernemental. Il apaisait ainsi les craintes de certains qui craignaient que les pêcheurs américains déserteraient le Canada suite au déclenchement de ce qu'il est convenu d'appeler la "guerre des pêches canado-américaine".

"En autant que nous soyons concernés, aucun changement a été apporté aux lois portant sur les pêcheurs sportifs", a précisé le porte-parole. Il est très peu probable, d'ailleurs, que le Canada modifie ces lois.

Une récente étude a démontré qu'en 1975, plus d'un million de pêcheurs américains sont venus au Canada. Nombreux parmi ces pêcheurs sont ceux qui ont pêché grâce à des permis de non-résidents émis par les gouvernements provinciaux. Ils ont dépensé ainsi plus de \$230 millions en 1975.



RECHERCHE VAINES — Le capitaine Richard Abraham, un garde-côte américain, vérifie si aucun pêcheur canadien ne s'est aventuré dans les eaux américaines sur le lac Erie. Aucune arrestation n'a été faite à cause d'une telle infraction.

(Téléphoto PA)



"Orgueil d'Alma"

2,000 personnes acclament Tremblay

par Richard Banford

ALMA — Malgré la pluie intermittente, quelque 2,000 personnes surveillaient attentivement l'arrivée de l'hélicoptère amenant "l'Orgueil d'Alma", porte-couleurs des champions de la coupe Stanley, Mario Tremblay. Comme pour les grands spectacles américains orchestres longtemps d'avance, Mario s'est fait attendre.

Les étudiants porteurs de pancartes, les pères de famille avec leur marmaille, les jeunes filles bronchées de la dernière canicule, les amis de longue date et les intimes guettaient la grosse libellule s'avançant entre les lampadaires du stationnement du CREPS d'Alma.

Puis, la vedette est enfin apparue au milieu des siens. Acclamé de toutes parts, le numéro 14 du Canadien a dû se servir de tout son charme pour pénétrer dans le CREPS.

Visiblement ému, ne voulant décevoir personne, il s'est finalement frayé un passage jusqu'à l'estrade d'honneur dressée à son intention à l'intérieur du CREPS.

Les clameurs n'ont vraiment cessé qu'au tout début du discours du maire Gabriel Fortin. Ce dernier

n'aurait pu trouver public plus favorable. Il en a d'ailleurs profité pour tenir l'auditoire en haleine plus longtemps qu'à son habitude.

Malgré un système de son défaillant, le public goûtait chacune des paroles du maire présentant la coqueluche du coin.

Puis, Mario a enfin pris la parole mais pas sans que l'escadrille des cadets de l'air d'Alma ait joué le désormais célèbre "Yesterday" des non moins désormais célèbres Beatles.

"Je pense que ce que j'ai vécu cette saison prouve à tout le monde qu'il ne faut jamais se laisser aller. J'ai eu des hauts et des bas mais la persévérance rapporte toujours des fruits", a-t-il dit en substance.

La chaleur proverbiale de la population d'Alma a atteint son paroxysme lorsque la vedette du jour a conclu sa brève allocution en disant: "Je vous dis merci du plus profond de mon cœur."

Il y a eu les 75 ans de Bob Hope, la coqueluche du mois avec Maurice Richard; hier, à Alma, c'était la fête Mario Tremblay et bien des gens ont eu du mal à retenir leurs larmes, y compris le principal intéressé...

Zone portuaire et ferroviaire

Chicoutimi somme Ottawa de prendre position

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Le dossier du réaménagement portuaire et ferroviaire du centre-ville de Chicoutimi a atteint un point critique hier, alors que l'administration municipale sommait le gouvernement fédéral de faire connaître "sa prise de position définitive", sinon elle se propose d'envisager d'autres "alternatives" mises à sa disposition afin d'atteindre les objectifs visés.

La résolution adoptée à l'unanimité par le conseil équivaut pratiquement à une menace de déclaration de guerre dans un dossier qui souffre, depuis plusieurs mois, du moins selon les déclarations du président de la Société d'expansion économique du Saguenay, du silence du gouvernement fédéral.

Dans la résolution que proposait d'ailleurs à ses collègues le président de la SEES, le conseiller Ré-

jean Gaudin, la ville de Chicoutimi donne au gouvernement un délai de moins d'un mois pour jeter définitivement ses cartes sur la table: la fin juin.

Retard

Le retard d'Ottawa à indiquer ses intentions dans le projet de réaménagement risque de compromettre, selon la résolution municipale, les octrois qu'accepte de verser à la ville le gouvernement québécois.

On considère avoir livré au gouvernement fédéral toutes les informations disponibles et on voudrait à tout le moins obtenir la position fédérale concernant l'élargissement du boulevard Lamarche, avant que la période des vacances ne reporte une fois de plus de plusieurs mois l'aboutissement du dossier.

En fait l'élargissement du boule-

vard Lamarche constitue la première phase du projet de réaménagement de la zone, élargissement qui permettrait du même coup le transfert de l'est à l'ouest du Club de yacht.

Tentatives

Le président de la SEES devait d'autre part indiquer qu'il avait récemment tenté à quelques reprises de discuter du silence fédéral avec le ministre de l'Expansion économique régionale et député de Lac-Saint-Jean, M. Marcel Lessard, mais que ce dernier ne lui avait pas retourné ses appels, même la semaine dernière, lors de l'inauguration par M. Lessard du bureau du MEER à Alma.

M. Gaudin a également affirmé avoir logé un appel au bureau du ministre des Affaires urbaines, M. André Ouellet. Encore là, aucun retour d'appel.

Toutefois, il n'a pas voulu donner d'indications sur la nature et la portée des gestes que l'administration municipale pourrait poser pour faire bouger le gouvernement fédéral.

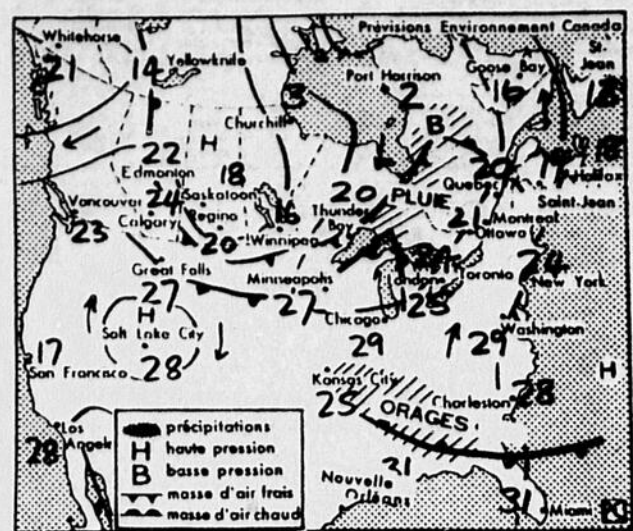
Ilôt

Pendant ce temps, la Société d'expansion économique poursuit toujours l'acquisition de propriétés dans l'ilôt du centre-ville, adjacent à la zone portuaire et ferroviaire. Trois bâtisses ont déjà été acquises, dont une a été démolie. On se propose d'en acheter trois autres incessamment.

Le conseil a accepté que les logements des bâtisses non démolies soient administrés, en attendant qu'elles le soient, par la SEES. Cette dernière conservera 20 pour cent des profits de loyer, et remettra mensuellement le reste à la ville.

Autre texte en page A 3

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec.

Abitibi et Chibougamau: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en soirée. Maximum, 18 à 20. Mercredi: pluvieux.

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Outaouais et Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 19 à 21. Mercredi: averse.

Haute-Mauricie, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières et Saguenay-Lac-Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum, 17 à 20. Mercredi: averse.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: ciel variable. Maximum, 13 à 16. Mercredi: ennuagement suivi d'averses.

Nouveau-Brunswick: généralement ensoleillé. Maximum, 20. Mercredi: nuageux avec pluie en soirée.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	15	24
Victoria	10	25
Edmonton	14	26
Calgary	14	27
Regina	15	31
Winnipeg	7	30
Churchill	0	1
Toronto	13	16
Kingston	10	19
Ottawa	9	15
Montréal	9	15
Québec	5	15
Fredericton	7	21
Saint-Jean, N.-B.	8	19
Moncton	2	19
Halifax	8	19
Charlottetown	5	18
Saint-Jean, T.-N.	3	3
New York	13	26
Washington	17	31
Tampa	24	31
Miami	25	30
Orlando	24	32
Los Angeles	16	—
San Francisco	10	22
Acapulco	26	31
Barbade	—	27
Bermudes	—	27
La Havane	24	33
Kingston, Jamaïque	26	34
Montego Bay	26	34
Mexico	13	21

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 02h55 (3m.0dm) et basse à 09h20 (4dm). Elle sera à nouveau haute à 15h15 (2m.3dm) et basse à 21h00 (5dm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 03h55 (5m.5dm) et basse à 10h20 (6dm). Elle sera à nouveau haute à 16h25 (4m.8dm) et basse à 22h10 (9dm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 04h10 (5m.2dm) et basse à 11h40 (9dm). Elle sera à nouveau haute à 16h40 (4m.4dm) et basse à 23h20 (1m.1dm).

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par:

LE PROGRES DU SAGUENAY

LIMITÉE

316, avenue Labrecque

Chicoutimi, P.Q.

Tél. 545-4480

Président du conseil

d'administration et éditeur

Jean Guy FAUCHER

Président directeur général

Gaston VACHON

Directeur de la rédaction

Denis TREMBLAY

Redacteur en chef adjoint

Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information

Bertrand GENEST

Chef des nouvelles

Claude CÔTE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de la

Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures

informations des agences France Presse Associated Press et Reuters et de

CONIPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule la Presse Cana-

dienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-

Lac-Saint-Jean.

Aima et les environs

662-7829

St-Faustin et les environs

679-3832

Sans frais interurbains

Abonnement et

Service à domicile

545-2254

Petites annonces classées

545-4895

chef de pupitre

Charles J. GAUVIN

Directeur des ventes

Paul BERGERON

Directeur de la publicité

Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à

la circulation

Jean BELAND

Directeur du tirage

Jean-Louis LAVOIE

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale

du Québec

Courrier de la

Deuxième classe (no 3213)

Pour le conseiller Girard

Le conseil ferait le jeu de certains manipulateurs

ALMA — Les fonctionnaires municipaux d'Alma infiltrèrent-ils le conseil, pour faire triompher leur idée personnelle, exerçant ainsi un contrôle injustifié des hommes politiques? Le conseiller Noël Girard le craint, et il a manifesté publiquement cette crainte hier soir, ajoutant même à ces remarques acerbes la volonté de ne plus participer maintenant qu'aux séances publiques, "puisque la volonté des conseillers est bafouée par les hauts fonctionnaires qui noyautent le conseil."

Deux sujets ont fait brûler le torchon hier à l'assemblée publique du conseil: l'engagement d'un ingénieur, appelé à devenir directeur adjoint des Travaux publics, et auquel le conseiller Girard s'oppose, parce qu'il a déjà discuté et est déjà tombé d'accord il y a quelques mois avec certains conseillers et le directeur lui-même pour ne pas embaucher d'ingénieur à ce poste, donnant plutôt la chance à certains fonctionnaires en place de gravir des échelons de la fonction publique. "Nous payons des fonctionnaires sur la tablette, et d'autres ne viennent même pas à l'hôtel de ville et reçoivent un salaire. Pourquoi ne pas réaménager notre personnel pour donner à chacun la chance d'exercer des responsabilités. Plutôt que

d'ajouter ce \$25,000 à nos dépenses de salaires?" Mais le conseil pense là-dessus que cela vaut mieux, puisqu'il faut assurer à ce service municipal une relève, en y installant un diplômé compétent.

Les camionneurs

L'autre sujet brûlant concerne les montants qui sont dus aux camionneurs locaux qui ont travaillé au contrat d'installation de la conduite d'aqueduc, il y a plus d'un an. Depuis plusieurs séances, le conseil se demande s'il doit retenir indéfiniment un montant qui est dû à l'entrepreneur général, tant que les camionneurs d'Alma n'auront pas été payés. Ces derniers avaient été embauchés par un sous-entrepreneur de la région, qui a fait défaut de les payer jusqu'à maintenant, pour une somme dépassant \$25,000. Plusieurs consultations ont été faites auprès de procureurs, mais toutes ont abouti à la conclusion que le conseil devait payer son entrepreneur général. Malgré ces avis répétés, le conseil a décidé majoritairement hier de retenir plus de \$100,000 et de chercher encore une solution au problème des camionneurs, complexe pour le contribuable profane.

En fait, le conseil veut protéger, ou avoir l'air de protéger à tout prix ses camionneurs, mais il s'exposerait à des poursuites. Il choisit finalement d'attendre d'éventuelles poursuites, mettant ainsi plus de chances, même coûteuses, du côté des fonctionnaires manifestant une réticence, très mal accueillie par le conseiller Girard, qui soutient à voix forte que les fonctionnaires doivent se soumettre aux élus, et qu'ils n'ont pas à manifester. Le gérant-adjoint proteste, mais le conseiller Girard proclame à voix plus forte encore qu'il ne se taira pas, au contraire, et qu'il va continuer à poser de plus en plus de questions aux assemblées publiques, s'abstenant dorénavant de participer aux travaux des comités, qu'on a justement restructurés hier soir.

Le maire trouve de son côté que le conseil patine sur ce sujet, et qu'il faut payer l'entrepreneur. Les conseillers protestent énergiquement, se défendant de tout leur corps de patiner, et font remarquer au maire qu'ils sont élus pour discuter et décider, quoiqu'il en pense. Et c'est dans cette harmonie inhabituelle que le conseil a ajourné sa séance à mercredi, 16h00.

La Baie

La loi C-73 et l'ordre du jour refont surface

par Gilles Lalancette

LA BAIE — L'achat par la corporation intermunicipale sur le transport en commun des actifs des compagnies Transport Régional et Autobus Gagnon a suscité des interrogations de la part du pro-maire, M. Gaston Dufour, à savoir si vraiment la municipalité de La Baie retirera des bénéfices des retombées de la loi C-73 sur les services de transport en commun dans le Haut-Saguenay.

A ce chapitre, le pro-maire Dufour a interrogé les deux représentants de la municipalité au sein de la corporation intermunicipale sur le transport en commun, les conseillers Richard Lalancette et Jean Simard.

Pour un, le conseiller Simard a indiqué que la municipalité de La Baie ne pouvait passer outre la loi C-73 et que malgré tout, la corporation a bâclé un règlement intéressant avec les conseils d'experts de la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec, et même ceux de Montréal.

Pour sa part, le conseiller Richard Lalancette a fait ressortir qu'il fallait maintenant penser en fonction d'un service intermunicipal de transport en commun, dans le but d'améliorer la qualité des services offerts à la population du Haut-Saguenay.

En fait, on ne peut répondre présentement au sujet de toutes les implications de cette loi, mais les représentants de La Baie au sein du CITC sont convaincus que les décisions prises sont les meilleures dans les circonstances.

L'ordre du jour

Le conseiller Cyprien Gaudreault a encore une fois soulevé la fameuse question relative à l'ordre du jour des assemblées publiques. Le conseiller Gaudreault estime que les membres du conseil devraient recevoir l'ordre du

jour accompagné des photocopies de la correspondance, ce qui faciliterait le travail des administrateurs lors des séances publiques.

Pour sa part, son collègue Clément Gravel ne voit pas la chose de la même façon. Selon lui, des documents qui sont confidentiels pourraient être rendus publics prématurément si tous les conseillers en avaient copie quelques jours à l'avance, ce qui, dans certains cas, pourrait nuire aux administrateurs municipaux dans leurs prises de décisions.

A cette hypothèse du conseiller Gravel, M. Gaudreault a rétorqué que l'administration de la municipalité, étant donné le volume des décisions, requiert une attention particulière, et que les conseillers doivent prendre tout le temps nécessaire pour y réfléchir, et ce n'est pas une heure avant l'ouverture de l'assemblée qu'ils peuvent s'y adonner.

Le débat a failli tourner au vinaigre, mais le conseiller Gaudreault s'est arrêté soudainement. Il a simplement ajouté que les membres du conseil de même que les journalistes devraient disposer de la documentation pertinente au moins une journée avant la séance publique.

Après la séance, le conseiller Gaudreault a avoué s'être tu, tout simplement parce que le maire Simard était absent et que c'est particulièrement à lui qu'il aurait voulu s'adresser. "On m'aurait accusé d'avoir voulu insister en son absence. Je lui parlerai en temps et lieu", a lancé le conseiller Gaudreault.

Fêtes du Saguenay

Les membres du conseil de Ville de La Baie ont décidé d'accorder une subvention de \$5,000 au

comité organisateur des Fêtes du Saguenay. C'est le

conseiller Claude Richard qui a proposé ce montant.

Le conseiller Jean Simard l'a secondé et la proposi-

tion a été acceptée à l'unanimité.

Trophées Tonys

Les récipiendaires sont enfin connus

NEW YORK (AP) — C'est "Ain't Misbehavin'" qui a mérité, cette année, le trophée Tony pour la meilleure comédie musicale de Broadway, et "Da" pour la meilleure oeuvre dramatique.

"Ain't Misbehavin'" a valu deux autres trophées: un pour la direction musicale de Richard Maltby et un

pour le rôle de soutien de Nell Carter.

"Da" a également engendré deux trophées: un pour le directeur Melvin Bernhardt et un pour le meilleur acteur Barnard Hughes.

Le meilleur acteur d'une comédie musicale a été John Cullum, dans "On the Twentieth Century".

Liza Minnelli a été choisie la meilleure actrice de comédie musicale, dans "The Act", et Jessica Tandy la meilleure actrice d'oeuvre dramatique, dans "The Gin Game".

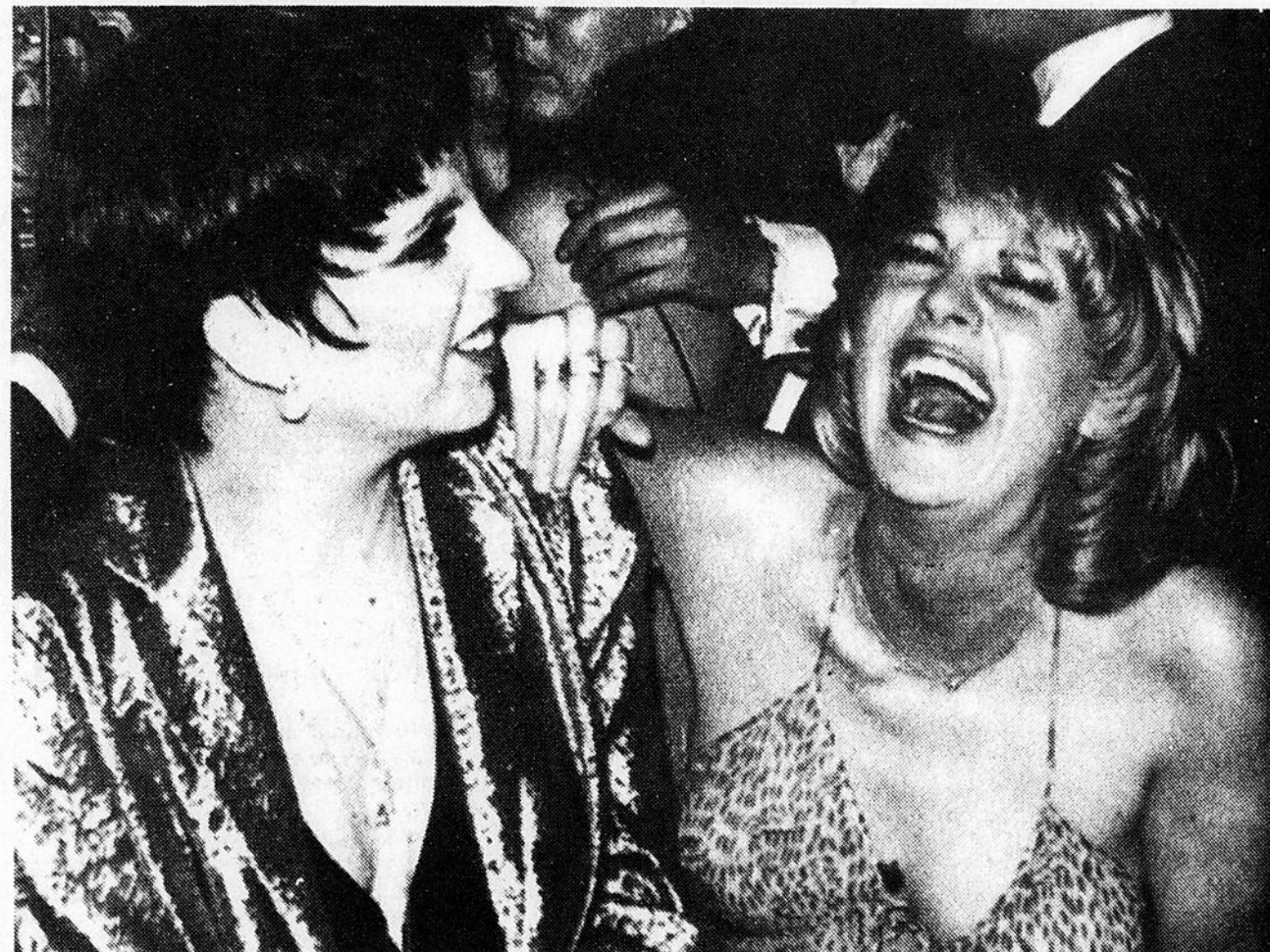
Dans la catégorie musicale, on a cité Bob Fosse comme chorégraphe et Jules Fisher à l'éclairage.

Dans les oeuvres dramatiques, la meilleure actrice

de soutien a été Ann Wed-

geworth. Comme meilleure reprise, cette année, c'est "Dracula", qui a d'ailleurs mérité un autre prix pour les costumes de Edward Gorey.

La meilleure troupe de l'extérieur de New York a été "The Long Wharf Theatre", de New Haven au Connecticut.



LES TONYs — Liza Minnelli, à gauche, et sa soeur Lorna Luft profitent pleinement de la réception qui a suivi la présentation des trophées Tonys, dimanche soir, à New York. Liza Minnelli a été choisie la meilleure actrice de comédie musicale, dans "The act".

(Téléphoto PA)

Une nouvelle génération de dépôts garantis

Au Trust Général du Canada, les intérêts de vos dépôts garantis, de 1 an à 5 ans, peuvent vous être versés annuellement, semi-annuellement ou même mensuellement dans le cas d'un dépôt de 5 ans.

Sécurité du capital et des intérêts
Le Trust Général du Canada garantit entièrement le capital et les intérêts de votre dépôt et vous émet un certificat.

Pour rencontrer un conseiller ou obtenir plus de renseignements, téléphonez-nous et demandez le poste 2000 (nous acceptons les frais d'appel)

Dépôt minimum: \$500	Intérêt annuel	Intérêt semi-annuel	Intérêt mensuel (min \$5000)
5 ans	9 1/2%	9 1/4%	9%
4 ans	9 1/4%	9%	
3 ans	9 1/4%	9%	
2 ans	9%	8 3/4%	
1 an	8 3/4%	8 1/2%	

Montréal: 909 ouest, boul. Dorchester, 866-9641
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Trois-Rivières: 1350, Royale, 379-7230
Québec: 1091, chemin Saint-Louis, 688-0630
Lévis: 300, Côte du Passage, 833-4450
Rivière-du-Loup: 298, boul. Thériault, 862-7286
Rimouski: 12 est, Saint-Germain, 724-4106
Sept-Îles: 690, boul. Laure, 968-1830
Chicoutimi: 494, Champs-Élysées, 549-6490
Alma: 585 ouest, Collard, 668-3391
Hull: 120, Principale, 771-3227
Ottawa: 66, Slater, 238-4900

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Pour obtenir un certificat de dépôt garanti, vous pouvez vous présenter à une de nos succursales ou vous pouvez compléter le formulaire ci-dessous, y joindre un chèque à l'ordre du Trust Général du Canada et faire parvenir le tout à la succursale de votre choix.

Montant du dépôt \$

Durée du dépôt:

Intérêts payés annuellement

Intérêts payés semi-annuellement

Intérêts payés mensuellement

Nom _____
No d'assurance sociale _____
Adresse _____
Code postal _____ Tél. _____
Signature _____
Date _____

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

D-2 Q 6/6

N'hésitez pas à nous téléphoner

Tournoi mondial de hockey junior

Drapeau fait économiser \$5,000 aux contribuables chicoutimiens

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — S'il perd ses élections l'automne prochain, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, pourra au moins se lancer dans un domaine où il a déjà lui-même excellé mais à l'inverse: négocier des tarifs raisonnables auprès des organisateurs de grands projets.

En tout cas, le maire de Montréal a une première à son fleuron. Il vient en effet d'intervenir avec succès auprès de son émule dans le monde du hockey, Allan Eagleson, pour que ce dernier abaisse de \$10,000 à \$5,000 ses honoraires pour la concession à Chicoutimi de quelques parties du tournoi mondial de hockey junior, l'hiver dernier.

Le maire de Chicoutimi ren-

dait public hier une partie de sa correspondance entretenue depuis mars dernier avec son homologue montréalais.

M. Drapeau, dans une lettre datée du 9 mai, fait part au maire Girard d'une mission "à demi accomplie", c'est-à-dire qu'il avait obtenu du sieur Eagleson la réduction de moitié des honoraires pour le tournoi.

"Je présume que vous serez en mesure de faire parvenir le paiement de la municipalité dans un délai assez court, afin d'éviter que cet arrangement ne sombre dans l'oubli au bureau de monsieur Eagleson", précise M. Drapeau.

Quant à la réponse du maire Girard, datée du 12 mai, elle témoigne, outre les remerciements d'usage, d'une admira-

tion à tout le moins chaleureuse pour le controversé maire.

"Je vous renouvelle encore une fois mon appréciation, écrit M. Girard, pour les grandes réalisations tels que le stade olympique et le village olympique. Je serais très heureux d'aller le dire publiquement à Montréal", renchérit M. Girard.

Le maire de Chicoutimi exprime même à son collègue sa certitude qu'il sera réélu l'automne prochain.

En terminant, le maire Chicoutimien, lui aussi sensible aux grands projets, invite son collègue à Chicoutimi et à un voyage de pêche.

Faut-il le rappeler, le maire de Montréal vient de faire économiser aux contribuables chicoutimiens \$5,000. N'en parlez pas aux contribuables montréalais...



RALENTISSEMENT DE TRAVAIL — Les 72 policiers-pompiers de la ville de Chicoutimi, procéderont à un ralentissement de travail dès ce matin pour protester contre les offres salariales déposées dernièrement. De

plus, les membres de l'exécutif du syndicat ont annoncé hier au cours d'une conférence de presse, que le syndicat avait déposé une demande de conciliation.

Mistassini

Augmentation de la rémunération des membres du conseil municipal

par Laurent Tremblay

Route de Vauvert

MISTASSINI — La rémunération des membres du conseil municipal de Mistassini sera augmentée par suite de l'acceptation d'un règlement à cet effet, hier soir.

C'est ainsi que le maire recevra \$4,800 au lieu de \$3,000, et chaque conseiller \$2,400 au lieu de \$1,500. Le règlement prévoit le paiement des deux tiers en rémunération et l'autre tiers en allocation de dépenses.

L'assemblée de consultation des électeurs pour les propriétaires et locataires se tiendra les 22 et 23 juin. Il faut qu'il y ait 190 signatures pour empêcher l'acceptation de ce règlement.

Selon le maire Charles-Edouard Simard, cette augmentation représente un quart de un pour cent du budget de \$1,678,000. Il a de plus signalé qu'il n'y avait pas eu de changement depuis quatre ans, et qu'il fallait suivre l'évolution, car les élus n'ont plus les mêmes responsabilités.

Refoulement

La municipalité fera une étude du coût que pourrait entraîner la pose de tuyaux pluviaux dans les rues Touzin et Guérin. Le conseil donnait ainsi suite à une requête de 33 propriétaires et locataires de ces rues qui demandaient de prendre les mesures nécessaires afin que cesse le refoulement des égouts, notamment lors de pluie.

Le conseiller André Hébert a fait remarquer que la route partant de Sainte-Marguerite-Marie jusqu'à la marina était dans un état vraiment déplorable, et très mal entretenue, ajoutant même que la niveleuse ne passe plus. Il mentionnait que le chemin du côté de Péribonka était beaucoup plus carrossable. C'est alors qu'une personne dans l'assistance devait faire remarquer: "Ils sont au pouvoir à l'autre bout, alors que nous, nous sommes dans l'opposition."

CRD

Le maire Charles-Edouard Simard a dit toute sa satisfaction du dernier congrès du CRD et a même déclaré qu'il aurait aimé avoir quelques conseillers avec lui. Il a mentionné avoir fait une intervention à la suite des ententes totalisant \$65 millions mentionnées dans le rapport du directeur général pour demander quelles parts les villes de Mistassini, Dolbeau et Normandin pouvaient avoir. Le directeur général a répondu qu'il ne pouvait le savoir, mais qu'il y aurait d'autres ententes signées plus tard.

Le maire signalait avoir obtenu du ministre Marc-André Bédard une entrevue le 15 juillet avec les membres de son conseil afin de pouvoir présenter des projets pour les prochaines ententes. C'est alors que M. Simard ajoutait qu'un congrès comme celui du CRD est l'endroit idéal pour faire d'excellents contacts et qu'il y a beaucoup de renseignements à aller chercher.

Négociation des policiers-pompiers

Vote unanime en faveur d'un ralentissement de travail

par Andrée Brassard

CHICOUTIMI — Insatisfaits des offres salariales déposées dernièrement par la ville de Chicoutimi, les policiers-pompiers ont décidé d'entreprendre des mesures de pression pour forcer l'employeur à apporter des modifications à la hausse. Ainsi, dès ce matin, les policiers procéderont à un ralentissement de travail qui pourrait se poursuivre jusqu'à ce qu'ils jugent avoir obtenu gain de cause.

Rassemblés hier après-midi en assemblée générale, une quarantaine de policiers ont voté unanimement en faveur de ce ralentissement de travail dont le président du syndicat, M. Serge Fillion, a refusé d'en préciser la nature.

Par ailleurs, seulement après trois séances de négociation, le syndicat des 72 policiers-pompiers de Chicoutimi vient de déposer la demande de conciliation au ministère du Travail. Les policiers réagissent ainsi au dépôt des offres patronales qui consistent en une augmentation de 4,5 pour cent pour la première année du contrat avec une seconde hausse de six pour cent à la deuxième année

de la convention. Pour sa part, le syndicat réclame des augmentations de huit pour cent pour le simple policier et de 12 pour cent pour les sous-officiers, et ce, pour un contrat d'un an.

Pour l'exécutif du syndicat, ces demandes sont "raisonnables et logiques, compte tenu de la situation financière de la ville de Chicoutimi". Actuellement, les salaires des policiers-pompiers varient entre \$222 et \$345 par semaine. La convention collective des policiers-pompiers est échu depuis le 31 décembre 1977.

En plus de critiquer les offres salariales qui, à leurs yeux, représentent une augmentation réelle de 2,3 pour cent en raison de la clause d'indexation dont ils jouissent déjà, l'exécutif du syndicat s'est interrogé sur les objectifs réels de l'administration municipale qui préférerait qu'une décision arbitrale vienne solutionner le litige. "Ainsi, la ville joue au Ponce Pilate en se lavant les mains des augmentations salariales décrétées par l'arbitre", a commenté le président du syndicat, M. Serge Fillion.

Position patronale

Selon le directeur du personnel de la ville de Chicoutimi, M. Marcel Demers, la décision du syndicat de procéder à un ralentissement de travail est assez prématurée. Après seulement trois séances de négociation, M. Demers indiquait qu'il y avait toujours place à des modifications et que la partie patronale étudie présentement la possibilité d'apporter des changements. "Les premières offres ne sont pas immuables", a déclaré M. Demers, en ajoutant que la situation des policiers de Chicoutimi est très avantageuse si on la compare à d'autres corps policiers de villes semblables.

L'invitation à une autre rencontre devrait être faite cette semaine par l'administration municipale, à laquelle répondra le syndicat des policiers même si le conciliateur n'a pas encore été nommé.

Procès de Lalancette

Nomination des jurés

par Mario Roy

CHICOUTIMI — L'atmosphère était étouffante, hier matin, dans la salle des pas perdus du second étage du Palais de justice de Chicoutimi, rendue trop exigüe par l'entassement, pêle-mêle, d'une centaine de citoyens appelés comme jurés, en plus de la clientèle habituelle de la Cour des sessions de la paix et de la Cour supérieure.

Une foule bigarrée composée de gens parfois indifférents, parfois visiblement dérangés par cette invitation qui leur a été signifiée, ou tout simplement confus devant la gravité du rôle qu'ils seront peut-être appelés à jouer. Foule entassée parmi laquelle circulent, habillées de la robe traditionnelle à laquelle on n'est plus habitué, les procureurs de la Couronne et de la Défense, Mes Denis Vaillancourt et Louis-Charles Fournier.

Après le grand remue-ménage provoqué par l'appel des "présences", pour ainsi dire, ces quelques dizaines de candidats-jurés défilent un à un devant le juge Yvan Migneault, dans une enceinte redevenue plus calme. Contrairement à toute attente, le choix proprement dit se fera relativement rapidement, et à midi quinze, six hommes et six femmes sont assermentés et deviennent juges des actes posés, au matin du 26 janvier, dans une chambre du Parosol, à Chicoutimi.

Six ménagères, un agent de bureau, un technicien, trois mécaniciens ou ajusteurs en mécanique, et un restaurateur, sont maintenant imbus de ce pouvoir, eux qui l'instant d'avant n'étaient que de simples citoyens convoqués par le fruit du hasard. Et ce, après que la Couronne et la Défense eurent rejeté, à tour de rôle, peut-être une trentaine de candidats jugés inaptes, pour une raison ou pour une autre, à remplir la fonction de juré.

Le procès proprement dit commence en après-midi. Richard Lalancette, seul au banc des accusés, peut voir dans les rangs réservés au public, des amis, des membres de sa famille, alors que son frère Luc est confiné hors de l'enceinte, lui qui sera appelé à témoigner au cours de ce procès.

D'une façon simple et à la fois éloquent, le juge Migneault démêle d'abord l'écheveau des subtils règles légales qui régissent ces assises, à l'intention des membres du jury, évidemment peu familiers avec ces choses, et qui doivent tout de même comprendre et évaluer tout ce qui se passera devant eux.

Chargé d'exhiber techniques accumulées au cours de l'enquête policière, Robert Lamothe, âgé de 37 ans, un policier de la Sûreté du Québec, spécialiste des relevés photographiques, dactyloscopiques et topographiques, est le premier à s'amener à la barre. Son témoignage durera plus de deux heures, et, selon toute probabilité, devrait occuper la majeure partie des audiences d'aujourd'hui.

Nerveusement (il soulèvera l'hilarité générale en renversant accidentellement le verre d'eau du président du tribunal...), Lamothe exhibe un plan en trois tableaux des lieux du crime, puis une liasse de quelque 35 photographies dont les trois quarts n'ont pu être décrites par le menu hier et retiendront ce matin l'attention de la Cour.

Fort du fruit d'un travail effectué avec rigueur et compétence, le policier-technicien est en mesure de matérialiser devant la Cour la topographie de ce secteur de la ville entourant le Parosol, puis l'intérieur même de la chambre 234, qui est en fait un appartement de trois pièces avec cuisinette, et signale des traces de pas qui vont de ces lieux jusqu'à la rue Renaud où une voiture a visiblement démarré en trombe peu avant l'arrivée des policiers.

Le matin du 26 janvier, les coups de feu retentissaient dans cette partie de l'établissement hôtelier peu après quatre heures; quelques minutes plus tard, les policiers de la Sûreté municipale de Chicoutimi étaient sur les lieux et à 4h30, alertaient l'agent Lamothe qui, à 4h50, débutait la partie technique de l'enquête sur les lieux de la fusillade.

Sondage à Laterrière

En faveur ou non de la fusion

LATERRIERE — Le Comité de citoyens de Laterrière préconise l'isolement du village de Laterrière à la suite d'une décision des membres du conseil de la municipalité du village qui a eu pour effet de mettre un terme aux démarches de fusion amorcées il y a quelques années avec les représentants de la municipalité de la paroisse de Laterrière.

Cette position, divulguée hier au Quotidien, tient du fait que l'exécutif de ce comité de citoyens, entend inciter les quelque 650 citoyens de la paroisse de Laterrière à répondre par la négative, à la première question d'un sondage que fait circuler depuis

la semaine dernière la municipalité de la paroisse de Laterrière, pour savoir si les contribuables sont toujours favorables à cette fusion.

En répondant par la négative à cette question, à laquelle environ 150 citoyens du village ont aussi appelés à répondre, le Comité de citoyens de Laterrière renchérit en indiquant à ses dirigeants municipaux que les ententes communes relatives aux services des loisirs, d'incendie et d'édifices doivent par le fait même cesser.

Surprise

La question de la fusion de la paroisse et du village de Laterrière a,

pour la première fois, été soulevée il y a une quinzaine d'années. Des ententes avaient par la suite amené une collaboration étroite au niveau des services entre les deux entités municipales. Au mois de février 1977, des démarches aboutirent à la signature d'une requête commune de fusion. Au mois d'avril, à la surprise générale, les membres du conseil du village de Laterrière adoptèrent unanimement une résolution qui, adressée au ministère des Affaires municipales, avait pour conséquence de mettre un terme au processus de fusion.

En réponse à ce geste, le Conseil de la municipalité de la paroisse de

Laterrière faisait parvenir aux citoyens tant de la paroisse que du village, un questionnaire pour savoir s'ils étaient toujours favorables à ce que la fusion se fasse. Ce sondage entrepris en fin de semaine doit se terminer samedi.

Dans cette affaire, le Comité de citoyens de Laterrière est d'avis que la paroisse n'a plus à investir d'argent.

"Notre municipalité veut progresser", insiste M. Gilles Potvin, porte-parole du comité de citoyens. Elle n'a plus le choix, elle doit devenir totalement autonome et mettre sur pied ses propres structures et services d'autant plus que cela lui est financièrement possible."

Lac Boisvert

L'onde fait deux victimes

DOLBEAU — L'onde a fait deux jeunes victimes dimanche, au lac Boisvert, à la Crique brûlée, sise à 85 milles au nord de Dolbeau.

Il s'agit de Mario, deux ans et demi, et Denis, quatre ans, enfants de M. Maurice Martel du 1017, rue Poliquin, à Saint-Félicien.

L'accident est survenu au chalet familial vers 18h30, alors que les deux enfants se trouvaient dans le véhicule de leur père, encore stationné au bord d'un débarcadère de bateaux.

Les jeunes auraient vraisemblablement, par leurs jeux, provoqué la relâche de l'arrêt du véhicule, qui a

glissé, vers l'eau, avec les deux enfants à son bord.

On est parvenu à repêcher le corps de l'un d'eux environ 1h15 après l'accident. On n'a retrouvé le second que vers 7h45 hier matin.

Perdu et retrouvé

Une aventure de pêche a donné lieu à une désagréable aventure, en fin de semaine, pour M. Robert Lalancette, 20 ans, de Sainte-Marguerite-Marie. Celui-ci a dû passer plusieurs heures égaré en forêt, avant que l'hélicoptère de la Sûreté du Québec ne parvienne à le localiser.

L'incident est survenu dans le secteur des chantiers Laberge, à 45 milles au nord-est de Dolbeau.

M. Lalancette avait entrepris un voyage de pêche, en compagnie d'un groupe d'amis. Il décida vraisemblablement, à un certain moment, de s'éloigner du groupe.

On ne le revit plus avant 12h30 hier, alors que l'hélicoptère de la SQ le retrouvait à environ cinq milles du lieu où il avait quitté ses amis, après avoir cherché pendant plus d'une journée.

Le pêcheur égaré était en bonne santé.

Vol de \$350

CHICOUTIMI — Un individu masqué a fait irruption, dans la nuit de dimanche à lundi, au motel Valin, à Chicoutimi, pour s'emparer, sous la menace d'une arme, d'une somme d'environ \$350.

C'est à la pointe d'une carabine de calibre 22 que le cagouillard a obligé le gardien de l'établissement à lui remettre l'argent de la caisse.

Après son méfait, il a pris la fuite dans un véhicule.

AU PALAIS DE JUSTICE

Incitation à une émeute

CHICOUTIMI — Huit travailleurs de l'Alcan ont comparu, hier, en Cour des sessions de la paix, en rapport avec les événements violents survenus aux abords des installations de la compagnie dans le secteur Arvida, le matin du 14 octobre 1976, dans le cadre du conflit de travail qui persistait alors depuis plusieurs semaines.

Trois de ceux-ci ont tout simplement été accusés d'avoir participé à une émeute, alors que dans deux autres cas, cette accusation se doublait de celle de s'être livrés à des voies de fait sur la personne d'un agent de la paix; les trois autres, enfin, étaient dépechés à Arvida.

étaient en outre accusés d'avoir renversé et endommagé deux camionnettes de la Sûreté du Québec.

Ces mises en accusation faisaient suite à une longue enquête menée par la Sûreté du Québec en rapport avec les incidents survenus au cours de cette fatidique journée au début de laquelle plusieurs escouades anti-émeutes de la SQ étaient dépêchées à Arvida.

Les huit suspects ont plaidé non-coupables aux accusations portées contre eux, et, dans tous les cas, l'enquête préliminaire a été fixée au 12 septembre.

Me CAROL VACHON
NOTAIRE

Conseiller juridique
443 est, rue Racine Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 549-9718

les Jardiniers
paysagistes
Spécialistes en aménagement de parterres
Pépinière MONT-VALIN résidentiels et industriels
MAINTENANT ASSOCIES AVEC:
Les Entreprises Du-Grave
Structure - Entretien commercial - Entrepreneur - Paysagiste

3895 boul. Talbot
Chicoutimi
TEL.: 549-7334

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Quand aménagera-t-on le parc Éternité?

Avec la complicité de l'obséquieux député Hubert Desbiens, de Dubuc, le ministre Yves Duhaime, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, s'en est tiré avec quelques pirouettes, en Commission parlementaire, lorsque la nébuleuse affaire de parc Saguenay est venue sur le tapis.

Voulant prévenir un débat autour du sujet, le ministre a fait sa grande déclaration de principe sur l'intégrité du territoire dès le début des audiences: "... Nous sommes disposés à en faire nous-mêmes l'aménagement suivant les critères que le Québec retiendra, ayant déjà indiqué que nous étions prêts également à satisfaire aux exigences internationales sur l'implantation des parcs de même qu'aux exigences canadiennes. Nous avons dit que le gouvernement du Québec était disposé à recevoir tout montant qui pourrait venir du gouvernement fédéral pour la réalisation du parc Saguenay, mais que nous avions à la fois le cerveau, la gérance et tout ce qu'il faut pour faire la mise en oeuvre et l'implantation de ce parc, ajoutant que c'était à cette seule et unique condition que nous étions disposés à négocier parc Saguenay en dehors de toute question de cession de territoire."

S'étant ainsi donné bonne conscience, le ministre n'a manifesté aucune indignation à l'endroit de l'intervention dans son propre comté de Saint-Maurice, du gouvernement fédéral qui, après avoir obtenu cession du

territoire, y a investi jusqu'à maintenant une vingtaine de millions de dollars.

Le ministre Duhaime n'a pas mentionné non plus que son propre gouvernement avait accepté, sans coup férir, récemment, de consacrer une dizaine de millions de dollars à la construction d'une voie de communication avec cette "propriété fédérale maudite".

Tous les députés participants à cette séance de la Commission parlementaire, pas plus évidemment que le ministre Duhaime et le député Desbiens, n'ont dénoncé les intrusions de l'ordre fédéral à Forillon et au parc de la Mauricie. Pourquoi ne réclament-ils pas la dénonciation des pactes de cession du territoire signés avec le diable d'Ottawa?

Le ministre Duhaime a rejeté toute responsabilité suivant son habitude, sur le dos de son homologue fédéral, Marcel Lessard, qui aurait refusé d'intégrer le projet de parc Saguenay dans la dernière entente sur le tourisme. Il refuse toutefois de dévoiler ses propositions. A-t-il au moins tenté de faire accepter par Ottawa l'exception d'un bail emphytéotique comme pour Forillon?

Le titulaire du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a encore soutenu avoir "dépensé environ \$400,000 dans parc Saguenay, l'année dernière".

C'est une pieuse exagération. On

cherche en vain quels travaux spécifiques à ce projet ont pu justifier de tels investissements. Les travaux effectués s'inscrivent plutôt dans le cadre des initiatives de stimulation d'emplois dont toutes les municipalités du Québec ont pu se prévaloir.

Comment d'ailleurs peut-on prétendre investir dans le parc provincial Saguenay quand le ministre avoue lui-même que les plans d'aménagement sont toujours sur les tables à dessin du ministère? Et du même souffle, il promet que "des investissements majeurs" seront effectués lorsque la consultation sera terminée avec les municipalités limitrophes.

Quelles consultations?

Le député Hubert Desbiens n'a même pas attiré un seul maire du secteur dans son initiative récente de convoquer les agents touristiques du milieu. Pour sauver la face devant un tel désintéressement, il a formé un comité fantôme. Et c'est lui qui ose prétendre devant la Commission parlementaire que le "montant de \$20 millions proposé par le gouvernement fédéral, c'était pour des expropriations et pour des contrats importants à l'intérieur du parc qui finalement ne rapportait que très peu alors qu'on faisait sentir à la population que ce seraient des emplois et beaucoup de travail pour les gens du coin".

Sur quelles données se réfère-t-il pour lancer de telles légendes? Le découpage projeté par les promoteurs de

parc Saguenay évitait de répéter les erreurs de Forillon. Des engagements formels auraient pu être obtenus dans l'éventualité d'expropriations. Et en outre, il appartenait au gouvernement provincial et non à parcs Canada de procéder aux expropriations si le territoire cédé devait englober des secteurs habités.

Le député devrait mieux s'informer. Il saurait ainsi qu'en Mauricie, toute la population est satisfaite du magnétisme que dégage "son parc fédéral", comme en témoignent les reportages notamment celui diffusé récemment sur le réseau français de Radio-Canada.

Quant à l'impact économique, il se traduit une moyenne à 250 emplois depuis le début des travaux, en 1973. Ce chiffre est même supérieur au personnel des plus importantes entreprises industrielles de Chicoutimi.

Le député Desbiens préfère, quant à lui, se contenter des miettes.

Bertrand TREMBLAY

OPINION DES AUTRES

Ottawa doit sortir du bourbier

Ottawa a toutes les raisons de régler au mieux et le plus tôt possible le conflit de la taxe de vente. Jusqu'ici, dans cette affaire, les libéraux fédéraux ont fait l'unanimité contre eux. Or, rien ne justifie politiquement la prolongation de cette malheureuse histoire, ni la perspective d'élections automobiles, ni la défense et l'illustration du fédéralisme, ni la lutte contre le séparatisme, ni enfin le prestige des ministres de M. Trudeau. Rarement un gouvernement commet-il autant de maladresses en moins de deux mois dans un même dossier.

Quelles conclusions peut-on dégager de cet échec?

Une première observation s'impose: ces messieurs n'ont pas discuté longuement; il est permis de penser qu'une nouvelle séance de négociation permettrait d'inventer d'autres moyens.

En deuxième lieu, on doit reconnaître que la position du Québec repose sur des principes solides, comme en témoignent les appuis unanimes qu'il a reçus. Aussi le gouvernement de M. Lévesque a-t-il raison de refuser des concessions sur le fond: c'est au plan des modalités et des arrangements qu'il peut indirectement aider Ottawa à se dégager de ce bourbier; mais son intérêt politique n'est évidemment pas de se porter au secours de l'autre gouvernement, comme le répète en d'autres mots M. Chrétien depuis le début de cette affaire.

Songeant d'autre part à ses intérêts fiscaux et financiers, M. Parizeau est tout aussi désireux qu'Ottawa de trouver une réponse qui lui assure l'accès à ses \$225 millions. Pour cette seule raison, le ministre doit continuer les discussions.

Le gouvernement perdrait provisoirement en prestige politique ce qu'il gagnerait à plus long terme dans la bataille du fédéralisme. Il est vrai que rien, en théorie, n'oblige Ottawa à conclure des accords de perception avec le Québec. Mais, dans la pratique, faute d'un tel accord, le Québec sera pénalisé par rapport à l'Ontario qui profite de la compensation fédérale parce qu'Ottawa perçoit ses impôts. Or, M. Parizeau a raison de réclamer pour le Québec, dans cet arrangement fiscal, les mêmes avantages qui ont été accordés à l'Ontario et à d'autres provinces. Toute formule qui impose au Québec des inconvénients financiers auxquels les autres ne sont pas soumis est donc inéquitable.

Le gouvernement fédéral n'a pas agi cette semaine comme s'il voulait vraiment régler ce contentieux. L'une de ses propositions était au départ irrecevable; l'autre est incomplète. Ni M. Chrétien, ni M. Lalonde n'auront tiré de cette dernière des avantages politiques. Ils s'enlissent plutôt dans une stratégie vouée à l'échec. Tout les invite à sor-

tir de ce bourbier, donc à négocier pour aboutir à une solution qui sera pleinement équitable pour le Québec.

Michel ROY,
"Le Devoir".

Parizeau a aussi ses torts

Essayons de nous mettre à la place du ministre Chrétien et demandons-nous comment il serait perçu par le reste du Canada s'il cédait totalement aux exigences du Québec. Complication supplémentaire, le fait qu'il soit en plus un Québécois francophone ne le ferait-il pas soupçonner de favoriser sa province par le reste du Canada?

Au-delà des conflits de personnalité et des arrière-pensées électorales qui sous-tendent ce conflit, il y a aussi un problème d'éthique, si on peut ainsi étiqueter les notions de respect des règles du jeu, de franchise dans les rapports et de fidélité aux ententes.

Je sais bien que ces vertus civiques et politiques ne pèsent pas lourd dans la controverse actuelle puisque à peu près personne ne les invoque. Pourtant, c'est parce qu'elles ont fait défaut que le différend a pris naissance et qu'il se perpétue. Le ministre Chrétien n'a pas au début respecté scrupuleusement les règles du jeu fédéraliste, le ministre Parizeau a fait preuve ensuite de mauvaise foi et de mauvaise volonté, et tous ceux qui exigent aujourd'hui que M. Chrétien renie ses ententes avec les autres provinces pour satisfaire le Québec démontrent que, pour eux, le cynisme et le reniement des ententes sont des vertus politiques.

Ce différend me rappelle le cas des Jeux Olympiques, alors que le gouvernement Trudeau s'est fait reprocher de ne pas épargner une partie du déficit olympique, malgré les ententes écrites entre les trois niveaux de gouvernement. M. Trudeau eut beau dire et répéter qu'il pouvait d'autant moins revenir sur ces ententes qu'une ville de la Colombie Britannique avait refusé de tenir les Jeux d'Hiver parce que le gouvernement fédéral avait refusé de s'engager à absorber un éventuel déficit, à peu près tout le monde au Québec exigea quand même qu'il fasse pour le Québec ce qu'il avait refusé de faire pour une autre province, bref qu'il renie des ententes faites en bonne et due forme. Et s'il l'avait fait, il aurait été loué par les Québécois, mais honni par tous les Canadiens.

Si c'est ainsi que doit être faite la politique, en vertu de quel principe, de quelle logique peut-on en certains temps reprocher aux hommes politiques de manquer de franchise, de tricher, de manquer à leur parole? Ces vertus politiques ne sont-elles bonnes que lorsqu'elles sont rentables et inutiles lorsqu'elles

compromettent la vie et coûtent quelque chose?

Ces considérations, penseront certains, n'aident pas beaucoup à résoudre le problème actuel. A cela, je répondrai que les formules techniques ne résoudront pas vraiment ce problème, fussent-elles les plus savantes, si un compromis n'est pas recherché sous l'enseigne de la bonne foi, de la franchise et de la recherche sincère de l'intérêt supérieur de la collectivité. Quand ces préoccupations sont présentes, les compromis honorables surgissent toujours naturellement.

Marcel ADAM,
"La Presse".

O Canada n'est pas encore officiel

C'est probablement un pari sûr d'affirmer que la plupart des Canadiens qui se disputent pour savoir s'il faut chanter O Canada en français comme en anglais dans les parcs de baseball et autres endroits publics croient qu'il s'agit de l'hymne national du Canada. Ce n'est pas le cas.

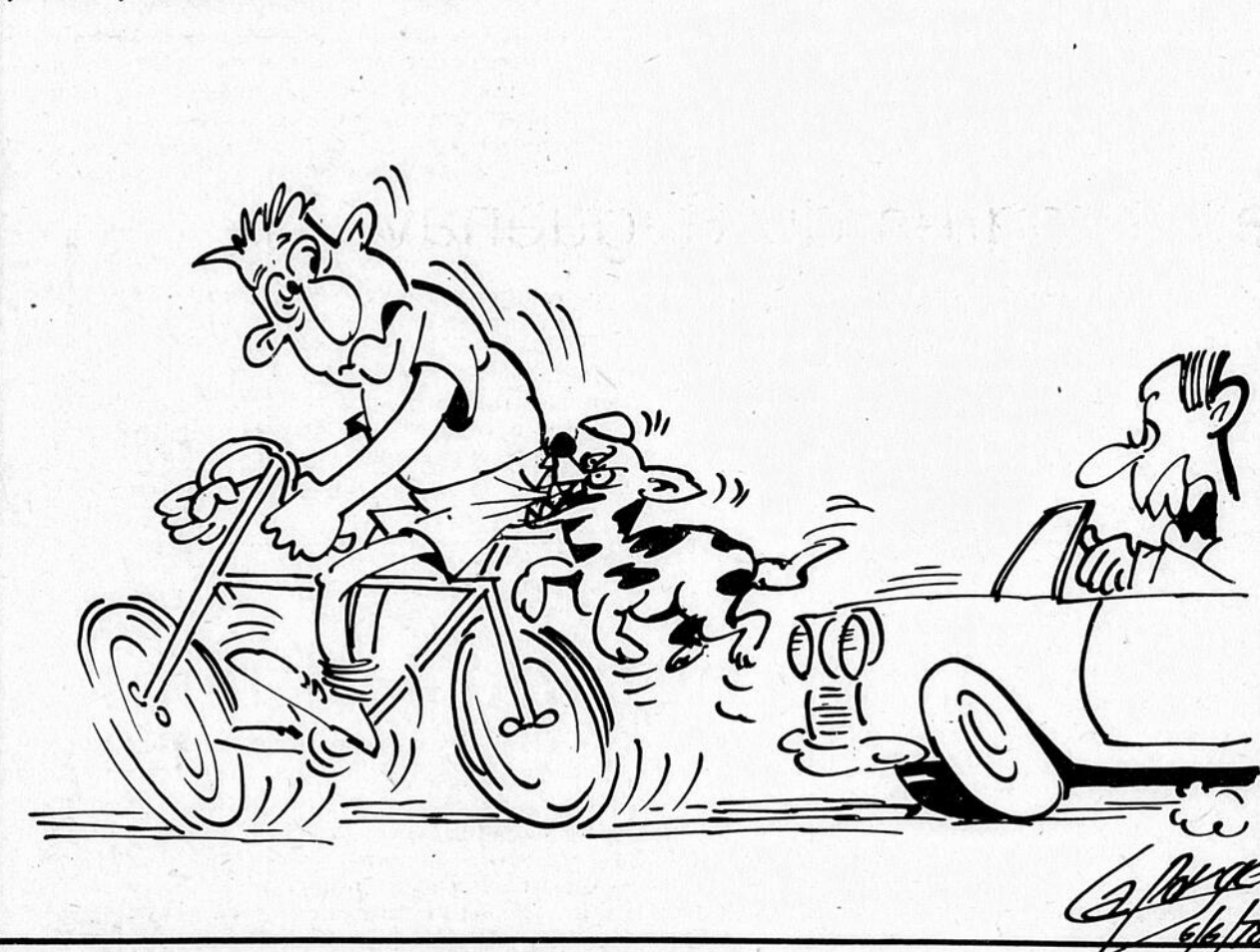
O Canada a presque un siècle et il est chanté et joué depuis des générations dans des occasions officielles partout au Canada, même si les paroles anglaises et françaises sont passablement différentes. Mais il n'a jamais eu un statut officiel.

En 1967 — pas longtemps après que le Canada eut enfin un drapeau national — un comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat a conclu que O Canada devrait devenir l'hymne national. Mais il y eut de longs délais avant d'en faire un projet de loi. En 1974, le gouvernement Trudeau présenta un projet faisant d'O Canada notre hymne national, avec de légères modifications dans les versions habituelles des deux langues. Mais ce projet languit à l'ordre du jour depuis quatre ans et le gouvernement n'a fait aucun autre effort pour en faire une loi.

Mais un point a été atteint où le danger de l'inaction peut être plus grand que celui de l'action. L'hiver dernier la nationaliste Société Saint-Jean-Baptiste a lancé un concours pour un chant national québécois, sans doute avec l'idée qu'il pourrait un jour être l'hymne d'une république du Québec. Une fois qu'un chant satisfaisant aura été trouvé, le gouvernement Lévesque peut décréter qu'il sera le seul hymne officiel aux événements publics du Québec. Comme O Canada n'a pas de statut officiel, il n'y aurait aucune difficulté à le supprimer.

Le premier ministre Trudeau peut prévenir un tel développement en mettant immédiatement sa législation dans l'usine parlementaire et en faisant déclarer O Canada notre hymne national sans autres délais... "Le Toronto Star", le 24 mai.

LES MORDUS DU VÉLO



PAROLE AUX LECTEURS

Il faudrait mieux protéger les consommateurs

Ne me parlez pas de la Protection des consommateurs, tant fédérale que provinciale. Plus on crée de ces commissions (prétexte pour donner des emplois), plus on multiplie les employés de la lourde machine administrative, multitude de gratte-papier dont les chefs se moquent de la démocratie, des gouvernants et des citoyens, gouvernent sans être élus et ne peuvent être chassés de leur poste que par la mise à la retraite, encore à nos frais.

Ainsi, ces employés de la Protection des consommateurs connaissent l'art de répondre en utilisant toutes sortes de détours, de nialeries, de phrases creuses, sans queue ni tête. Par là, la Protection des consommateurs permet à des gens sans scrupule de mettre sur le marché des produits dont l'usage comporte un danger de blessures graves.

Mes plaintes répétées auprès de ces commissions n'ont rien donné. M. René Lévesque se plaint du dialogue de sourds entre le Québec et le fédéral. Il y a

longtemps que les citoyens sont des victimes de tels dialogues, autant avec les employés du Québec qu'avec ceux du fédéral.

A peine après deux mois, soit au sixième lavage du bocal de verre de Rolmex, je me suis coupé profondément au pouce. Heureusement que l'eau devenue rouge de sang a éveillé mon attention, car j'aurais pu me couper le nerf du pouce.

Le verre de ce bocal s'était sans doute émietté contre la paroi de mon vase de plastique, et comme ce verre est aussi mince qu'une lame de rasoir, et qu'on a la main dans l'eau chaude, on peut se blesser gravement sans s'en apercevoir sur le coup. Cette compagnie Rolmex devrait prévenir les acheteurs du grave danger de son bocal au verre lame de rasoir, et inscrire dessus "dangereux".

Rolmex s'appuie sur ceux qui vendent le verre pyrex pour cafetières.

Ayant possédé plusieurs restaurants, ce que j'en ai

vu d'explosions et d'émiettement de ce verre, aux risques d'accidents graves!

Avec l'arrivée de l'acier inoxydable, ces bocaux au verre lame de rasoir devraient être enlevés du marché. La seule raison de Rolmex de vendre du verre à la place de l'acier inoxydable, c'est une question de gros sous... vendre \$11.88 ce qui ne vaut pas le 11 cents du verre des bocaux de beurre de pistaches.

C'est compris que cette compagnie Rolmex fait plus d'argent dans la vente de ce bocal en verre que de vendre de l'acier inoxydable. Il doit s'en casser beaucoup! C'est autant d'argent de plus. Quant aux risques de blessures graves, ça ne fait pas mal à Rolmex, de sorte que la protection des consommateurs, cela passe après les gros sous pour Rolmex, et c'est une question de peu d'importance pour nos organismes de protection des consommateurs.

Je demande et exige cette fois de la part de la Protection des consumma-

teurs, tant au fédéral qu'au provincial, et cela publiquement, de prendre leurs responsabilités et de forcer cette compagnie à enlever du marché ses bocaux à verre de lame de rasoir très dangereux, et pouvant occasionner des blessures très graves. Citoyens, portez plainte vous aussi; notre démocratie se porterait beaucoup mieux si chacun utilisait une enveloppe et un timbre pour joindre sa plainte aux autres!

Jean Gagnon,
65, rue Piché,
Valin, Chicoutimi,

Le 1er juin.

Elections scolaires

La plupart des commissaires déjà réélus

par Gilles Lalancette

CHICOUTIMI — La majorité des commissaires d'école dont le poste était ouvert à des élections pour le lundi, 12 juin, ont été réélus pour un autre mandat. En fait, 42 commissaires ont été reconduits dans leur mandat au sein des 14 commissions scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toutefois, il y aura élection afin de combler 18 postes dans différentes commissions scolaires.

La mise en candidature s'est déroulée hier entre midi et 14 heures dans les bureaux des commissions scolaires de la région.

Au départ, 65 postes étaient à combler. Globalement, il y a eu 42 réélections, cinq commissaires ont été élus par

acclamation alors que 15 se sont retirés de l'administration scolaire.

CSR Saguenay

Sur le territoire de la Commission scolaire régionale Saguenay il y a trois composantes. Ainsi, à la CS de Chicoutimi, les commissaires Florence Boivin, Mariette Rivier, Ulric Blackburn, Raymond Harvey, Gaston R. Tremblay et Guy Tremblay ont été réélus.

Il y aura élection au quartier numéro 7 alors que M. Guy Harvey fera la lutte à Mme Jeannine Girard.

A la Commission scolaire Baie des Ha! Ha!, les commissaires Hélène Tremblay, Andrée Gagné et Yvon Tremblay ont été réélus. Il y aura élection au siège numéro

12 (Clémence Poulin contre Louise Delisle), et au siège numéro 4 (Anthony Millard contre Jean-Paul Houde).

L'ancien directeur général de cette commission scolaire M. Jean-Baptiste Hudon a été élu par acclamation au siège numéro 3 où M. Camil Tremblay avait démissionné.

A la Commission scolaire Valin, il y avait cinq postes ouverts et il y aura élection à tous les postes.

Au siège numéro 1, Mme Gilberte Larouche fera la lutte à M. André Leblond. Au siège numéro 10, Mme Stella Morissette aura deux adversaires, MM. Jean-Pierre Jobidon et Gilles Blackburn. Au siège numéro 6, Mme Suzie Robichaud aura comme adversaire M. Claude Vincelle. Au siège numéro 3, Mme Yvonne Tremblay fera la lutte à Mme Kate Bouchard-Tremblay. Enfin, au siège nu-

méro 14, M. Majoric Tremblay se mesurera à M. René Turcotte.

CSR Lapointe

Sur le territoire de la CSR Lapointe, il y a trois composantes. A la Commission scolaire d'Arvida, les commissaires René Corriveau, Lucien Gaudreault et Robert-G. Larouche ont été réélus.

Il y aura élection au siège numéro 4 où Mme Lucette Perreault aura comme adversaire Mme Cécile Perron. Au siège numéro 8, M. Jacques Dubuc affrontera Mme Monique Dufour. Au siège numéro 9, M. Gaston Laforest fera la lutte à Mme Thérèse Tremblay-Sauvageau.

A la CS de Jonquière, les commissaires Alfred Domey, René Hébert et Albert Lapointe ont été reconduits dans leur fonction. Les commissaires Réna Paradis et Aurélien Vaillancourt se sont retirés. M. Jean-Hugues Lalancette a été élu faute d'opposition. Il remplacera M. Jacques Desjardins.

Il y aura des élections au siège numéro 13. Les deux adversaires seront MM. Jacques Dupéré et Gaston Giroux. Au siège numéro 4, M. Gaétan Charest affrontera M. Raymond Boly.

A la CS des Deux-Rives, les commissaires Reine Gravel, Antonio Dallaire et Maurice Guay ont été réélus. Au siège numéro 9, M. Léo Levasseur fera la lutte à M. Clermont Cormier tandis qu'au siège numéro 1, Mme Gisèle Pearson aura comme adversaire Mme Ghyslain Dallaire.

CSR Lac-Saint-Jean

Sur le territoire de la CSR Lac-Saint-Jean, il y a trois composantes. A la CS d'Alma, tous les commissaires ont été réélus tandis qu'un autre a été élu faute d'opposition. Le nouvel élu est M. Jean Hamelin tandis que ceux réélus sont Rosaline Girard, Emmett Kelly, Armand Roberge et Jacques Tremblay.

A la CS Belle-Rivière, les commissaires reconduits sont Gérard Fortin, Marius Larouche et Edmond-Louis Villeneuve. Au siège numéro 1, Jean-Rock Potvin fera la lutte à Mme Marthe Dallaire.

A la CS Delisle, Mme Marie-Ange Larouche, Benoît Gilbert et Francis Lemay ont été réélus. Au siège numéro 9, Mme Colette Larouche fera la lutte à M. Léger Larouche.

CSR Louis-Hémon

Sur le territoire de la CSR Louis-Hémon, il y a cinq composantes. A Roberval il y a quatre réélections sur quatre. Les commissaires Ghyslain Lafrance, Réal Barrette, Marcel Saint-Pierre et Gérard Tremblay ont été réélus.

A la CS La Vallière, les commissaires Ghyslain Boulianne et Benoît Laprise le président de la CSR Louis-Hémon ont été réélus. Il y aura élection au siège numéro 7 où Mme Carmelle Laflamme fera la lutte à Gérard-Charles Paradis.

A la CS Normandin, les commissaires René Fortin, Fernand Plourde et Rock Roy ont été reconduits.

A la CS de Dolbeau, les commissaires Simone Doucet, François-Paul Boivin et Jean-Paul Simard ont été réélus. Enfin, à la CS Vallée de Mistassini, les commissaires Gaétan Bonneau, Jean-Noël Goulet et Louis-Philippe Savard ont été reconduits.



FAISANT CORPS AVEC CETTE CHAISE — C'est liée à cette chaise, une vieille amie de dix ans, que Mme Fleurette Gravel-Larouche a participé au lancement de son deuxième livre intitulé "Ton beau jardin fleuri". L'écrivain natif de Saint-Thomas-Dydime est atteint de la sclérose en plaques.

Avant de mourir, elle écrit pour son fils

ROBERVAL — "Une mère écrit la biographie de son fils... Souvenirs concrets et inoubliables que je voudrais relater avant qu'il ne soit trop tard."

Ces deux phrases tirées de la préface de "Ton beau jardin fleuri", le deuxième livre de Mme Fleurette Gravel-Larouche dont le lancement a eu lieu, samedi soir à l'Hôtel-Dieu de Roberval, sont révélatrices.

Une mère de quarante ans, en sursis, qui porte les stigmates de la sclérose en plaques, confiée à son fils, Denis, les jalons de sa brève existence puisqu'il est âgé de 14 ans.

Sachant fort bien qu'elle quittera cette terre bientôt, avec la puissance immortelle des mots, elle vainc le temps et renoue avec cette vitalité propre à la jeunesse et qui la caractérise si bien.

Hospitalisée depuis 1967, celles et ceux qui la soignent ne comprennent pas où elle puise autant de vitalité et comment elle peut encore sourire.

C'est l'aspect qu'a retenu principalement Me Hidola Girard appelé à commenter cette œuvre. Les pensées qu'elle a glissées ici et là ont séduit l'écrivain-homme de loi robervalois qui n'a pas hésité à comparer celles-ci aux maximes et sentences des plus grands moralistes.

Il a fait la comparaison avec l'histoire de la littérature qui est jalonnée d'écrivains qui ont puisé dans le cratère de la souffrance, l'étincelle de la création: une page noircie qui libère.

Dans son premier volume publié en 1974, et intitulé "Bonjour Fleurs de lys...", Mme Fleurette Gravel-Larouche avait retracé les grandes étapes de sa vie.

Et déjà, comme le soulignait samedi soir, une dame de l'AFEAS qui a organisé ce lancement littéraire, on retrouvait dans son premier volume les grandes lignes de conduite et de pensée de l'écrivain natif de Saint-Thomas-Dydime.

Toujours dédié à son fils, à la page sept, elle écrivait en effet: "...mais en les écrivant (ses lignes), je me suis accrochée à la vie et j'ai su conserver l'espoir, peut-être téméraire de redevenir ce que j'étais au temps de ma prime jeunesse, une jeune femme forte et rayonnante de santé."

Un peu plus loin, elle poursuivait en citant un auteur que "la joie la plus vraie est celle qui sort du fond de l'âme et qui provient d'une grande victoire".

Et d'ajouter: "Cette assertion trouve sa signification profonde dans la maladie plus qu'en toute autre circonstance de la vie."

L'ITU mord la poussière au Progrès du Saguenay

par Andrée Brassard

CHICOUTIMI — Les 24 employés de

Comité de zone: lieu privilégié

JONQUIÈRE — Le Conseil de l'intercoopération du Saguenay-Lac-Saint-Jean mettra dorénavant l'accent sur les activités au niveau des six comités de zone.

Les participants au récent congrès annuel de l'organisme ont en effet émis le souhait que les comités de zone deviennent le lieu privilégié pour des projets intercoopératifs.

Afin de déterminer les termes de cette nouvelle orientation, le conseil tiendra probablement à l'automne une assemblée spéciale d'orientation. Cependant, il est question qu'on s'en tienne à des colloques de zone.

Les conclusions de l'assemblée où des colloques constitueront en quelque sorte les priorités d'action pour 1978-1979.

D'autre part, les membres du conseil sont dans l'ensemble favorables à la nouvelle formule de financement proposée lors du dernier congrès.

C'est le conseil d'administration qui s'est vu chargé de mettre en branle une campagne de financement qui sera aussi consacrée au recrutement.

bureau de l'entreprise régionale Le Progrès du Saguenay viennent de créer un précédent dans le domaine syndical en délogant le syndicat qui les représentait, soit l'Union internationale des typographes (ITU), au profit de la CSN. C'est la première fois que la CSN parvient à repousser un syndicat international.

En effet, par un vote de 17 contre 6, les employés de bureau ont choisi une nouvelle représentation syndicale qui, semble-t-il, sera définitive cette fois-ci. On se rappellera qu'en juillet 1977, la CSN déposait une requête en accréditation au ministère du Travail.

A ce moment, le commissaire-enquêteur en chef, M. Adrien Plourde, accordait la nouvelle reconnaissance syndicale des employés de bureau du Progrès du Saguenay en jugeant que la CSN jouissait du caractère représentatif des syndiqués.

Il constatait également l'intervention directe de l'employeur en faveur de l'ITU au cours de la période de maraude.

Réagissant à la décision du commissaire-enquêteur Plourde, l'ITU décidait de porter la cause en appel, cette fois-ci devant le juge Denys Aubé. Celui-ci a annulé la décision de M. Adrien Plourde quant à l'obtention de l'accréditation syndicale CSN des employés de bureau en exigeant la tenue d'un deuxième scrutin de vote qui s'est avéré positif pour la CSN.

Ainsi, après les employés de bureau du Journal de Montréal, La Presse, Le Nouvelliste, Montréal-Matin et Le Soleil, c'est au tour de ceux du Progrès du Saguenay d'adhérer au syndicat CSN.

Pas de ralentissement dans la construction domiciliaire

CHICOUTIMI — Contrairement à la plupart des autres régions québécoises la construction domiciliaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a pas connu de ralentissement pour les quatre premiers mois de l'année, comparativement à la même période l'an dernier.

Alors qu'une région comme Montréal voyait les mises en chantier pour la période concernée passer de 2,117 à 1,692, celles de l'agglomération urbaine de Chicoutimi (Jonquière, Chicoutimi, et les municipalités rurales limitrophes) passaient de 332 à 422. En pourcentage, il s'agit d'une augmentation des mises en chantier de l'ordre de 27 pour cent.

Quant aux logements en construction au 30 avril, la Société centrale d'hypothèques

et de logement en dénombreait 672, alors que l'an dernier à la même date, elle en rapportait 450, soit une hausse de 49 pour cent.

Dans la ville d'Alma, la hausse est moins importante: 40 mises en chantier pour les quatre premiers mois de l'année comparativement à 38 pour la même période l'an dernier. Quant aux logements en construction au 30 avril, la SCHL en dénombreait 17 comparativement à 13 à la même date l'an dernier.

A La Baie, cependant, les mises en chantier ont connu une baisse, passant de 10 à 15 pour la période concernée. Quant aux logements en construction au 30 avril, on en relevait 31 cette année par rapport à 26 l'an dernier.

9% d'intérêt
Les obligations d'épargne du Québec

Moi, j'en achète, c'est sûr!

Cette année, moi je compte bien en acheter. Y a pas de meilleur placement.



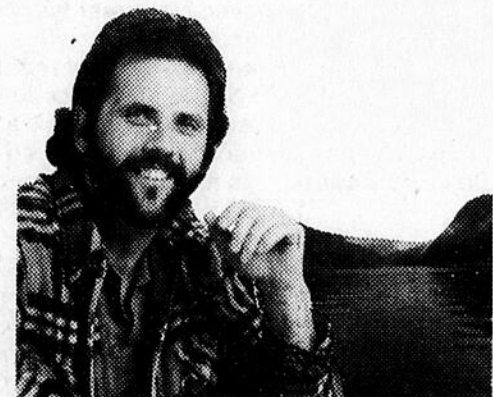
Moi, j'en achète, c'est sûr!

Un investissement qui rapporte 9% d'intérêt par année, payable par chèque, ça vaut la peine d'en profiter.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

On peut les trouver dans toutes les caisses populaires, banques, fiduciaires ou chez un courtier, bref partout au Québec.



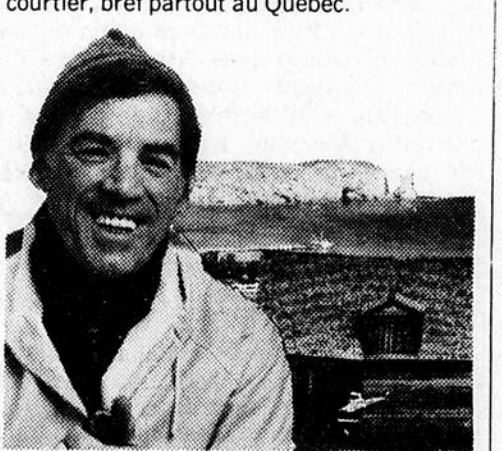
Moi, j'en achète, c'est sûr!

C'est facile et tout le monde pourra en profiter. La limite par acheteur est de \$10 000.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

Et en plus maintenant on peut toucher un intérêt composé. Raison de plus d'attendre l'échéance pour encaisser ses obligations.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

On me laisse le choix de les acheter en coupures de \$100, \$300, \$500, \$1 000 et \$5 000 avec l'intérêt composé ou en coupures de \$300, \$500, \$1 000 et \$5 000 avec intérêt annuel.



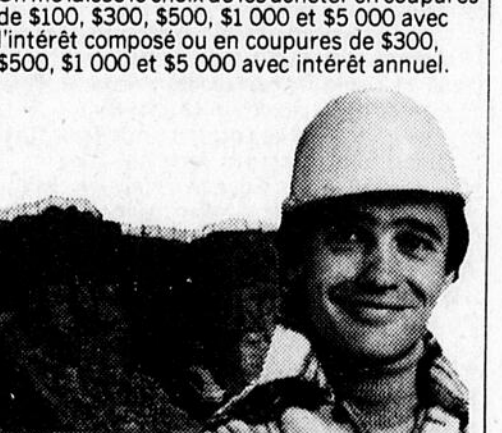
Moi, j'en achète, c'est sûr!

Acheter des obligations d'épargne du Québec, c'est faire travailler ses économies tout en participant au devenir du Québec.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

Du 1er juin 1978 au 1er juin 1988, ça va sûrement faire une belle somme. Moi, je compte bien au moins doubler mon investissement.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

Et, le plus tôt possible: elles sont en vente jusqu'au 9 juin seulement.



Moi, j'en achète, c'est sûr!

C'est toujours rassurant de savoir qu'on peut encaisser ses obligations en tout temps.



Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



DUBLEUET VA DANS L'OUEST

Les gens du Vancouver Board of Trade, qui ont séjourné récemment dans la région, sont repartis pour leur province (la Colombie-Britannique) avec une volumineuse documentation traitant notamment de l'industrie et du tourisme dans la région. Et, pour que ces Canadiens de l'Ouest se souviennent de la savoureuse hospitalité régionale, M. Henri Girard, maire de Chicoutimi, leur a offert, au nom de tous ses concitoyens, quelques bouteilles de l'inimitable vin doux Dubleuet, produit par Julac de Dolbeau.



LA MEILLEURE PERFORMANCE

Lors du dernier congrès de l'Association de sécurité des industriels forestiers du Québec, section du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, le trophée des meilleures performances en sécurité a été attribué aux employés de la scierie Shipshaw de la Compagnie Price Limitée. Peu de temps après, lors d'une soirée au Club des loisirs de Falardeau, le directeur de la scierie, M. Rosaire Tremblay (à droite), a fait la remise du trophée au représentant des employés, M. Paul-Henri Dufour.

AUJOURD'HUI

Il y a 34 ans aujourd'hui, le 6 juin 1944, la plus imposante force militaire jamais assemblée prenait d'assaut les plages de Normandie. Alors que des parachutistes s'installaient à l'intérieur des terres, d'autres soldats débarquaient d'innombrables péniches établissant des têtes de pont sur la côte. Les Alliés ne surent qu'à la toute fin de la journée qu'ils avaient réussi à prendre pied sur le continent, ce qui permit de gagner la guerre l'année suivante contre l'Allemagne nazie.

1975 — Les Britanniques décident par référendum de demeurer au sein du Marché commun.

1972 — Une explosion dans une mine de charbon de Rhodésie fait 431 morts.

1968 — Décès du sénateur Robert Kennedy, victime d'un attentat la veille.

1967 — Les Égyptiens ferment le canal de Suez à cause de l'avance des troupes israéliennes.

1942 — Pour se venger de l'assassinat du chef de la Gestapo à Prague, les nazis incendient le village de Lidice, tuent tous les hommes et déportent les femmes et les enfants.

1933 — Ouverture du premier cinéma en plein air pour automobilistes, à Camden, New Jersey.

1919 — La Finlande déclare la guerre à la Russie bolchévique.

1884 — Par le traité de Hué, l'empereur d'Annam reconnaît le protectorat français.

1871 — L'Allemagne annexe l'Alsace et la Lorraine après la défaite des Français.

Ils sont nés un 6 juin:

Robert Falcon Scott, explorateur britannique (1868-1912).

Thomas Mann, écrivain allemand (1875-1955).

Aram Khatchatourian, compositeur russe (1903-1978).

Aleksandr Pouchkine, poète russe tué en duel, auteur d'Eugène Oneguine (1799-1837).

LE DOSSIER CHUT-FM

Le Conseil d'administration de l'Union régionale des caisses populaires Desjardins du diocèse de Chicoutimi a décidé de fermer le dossier CHUT-FM. Les études et analyses effectuées à ce sujet démontrent que ce projet, pour devenir rentable dans cinq ans, nécessiterait d'importants investissements humains et financiers.

Les ressources humaines et financières de l'Union régionale sont prioritairement utilisées dans le développement des caisses existantes, dans la fondation de nouvelles caisses, dans le développement d'entreprises coopératives et dans le développement de petites entreprises. La Caisse populaire de Chicoutimi demeure, à ce jour, propriétaire des équipements de "CHUT-FM".

AIR A LA MODE

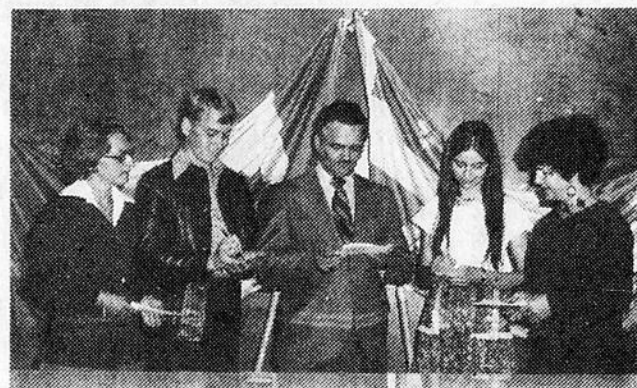
L'enlèvement en Italie n'est pas la seule façon de faire de l'argent. On peut également le chanter.

C'est ce qu'a fait la comédienne-chanteuse Marisa Solinas, qui a choisi de chanter l'enlèvement sentimental de Giovanna Amati, 17 ans, fille d'un riche distributeur de films, par un bandit-chevalier servant marseillais, Jean-Daniel Nieto. Ce dernier a été arrêté, vendredi dernier, au cours d'un rendez-vous qu'il avait fixé à son ancienne prisonnière en plein centre de Rome. La jeune fille avait été libérée contre rançon de 800 millions de lires, soit 5 millions de ff. Quant au disque, il a pour titre "Quand Tony nous trouvera".

7,000,000 DE TESTICULES

Un différend oppose les fermiers et les bouchers britanniques au sujet de la viande de porc. En effet, le porc mâle, dégageant une légère odeur attractive pour les truies, est moins apprécié par les humains. Pour éviter cet inconvénient, la solution consisterait à castrer les porcs.

Mais, les fermiers interrogent les bouchers qui déclarent: "Si nous cédon, nous allons nous trouver, chaque année, avec une montagne de 7,000,000 de testicules. A qui les vendre? pour le goulash?"



COUPLE DE SOBRIETE

Le mouvement Sobriété du Canada au Saguenay-Lac-Saint-Jean tient présentement une campagne du couple de sobriété, afin de promouvoir la sobriété dans son entourage et de coopérer à ce travail de prévention et d'éducation. Ainsi, dans le secteur de Lapointe, le couple est Thérèse et Raoul De Chantal, tandis que, dans le secteur de La Baie, ce sont Janine et Auguste Marceau. Toutefois, dans le secteur de Lac-Saint-Jean-Est, on fait exception en présentant un couple de sobriété jeunesse, comme le démontre cette photo sur laquelle apparaissent Jules et Chantale. Le couronnement du couple aura lieu le dimanche 18 juin, à la salle des Forces armées de la Base de Bagotville.



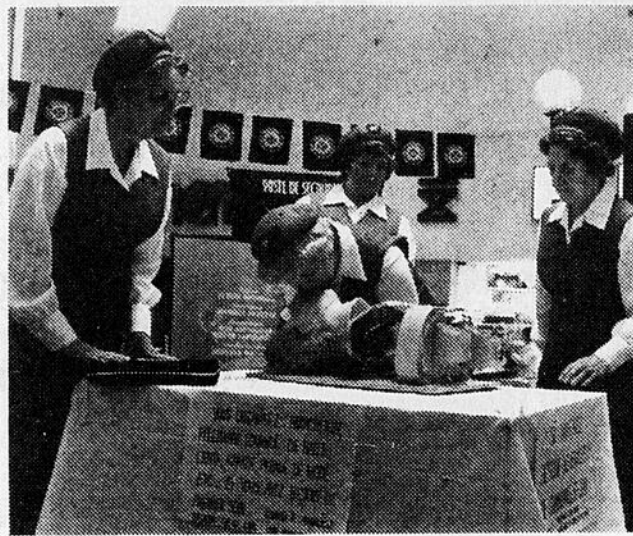
LES CHAPDELAINES

Des plaquettes-souvenirs ont été remises à des personnes méritantes qui ont contribué à la formation du Corps de tambours et clairons Les Chapdelaines de Dolbeau. Cette photo a été prise lors de la présentation officielle de ce corps, composé de 100 membres et qui a renouvelé complètement ses costumes pour donner plus d'éclat à cette formation. On remarque, dans l'ordre habituel, M. Camille Lupien, président de la



NOCES D'OR

M. et Mme Charles Carrier, de Ste-Elizabeth-de-Proulx, ont célébré, en fin de semaine dernière leur 50e anniversaire de mariage en présence de leurs enfants et d'un grand nombre de parents et d'amis. M. Carrier, qui est âgé de 83 ans, est natif de Rimouski. Sa première épouse décédait après sept années de mariage et lui laissait quatre enfants. Il se remariait ensuite avec Marie-Alice Simard de Laterrière, qui est maintenant âgée de 78 ans. Ils ont eu neuf enfants, dont six sont vivants. Les jubilaires comptent en outre 28 petits-enfants et trois arrière-petits-enfants. Il est à signaler que M. et Mme Charles Carrier, ont formé l'une des premières familles à laisser Bagotville pour aller s'installer dans la nouvelle paroisse agricole de Ste-Elizabeth-de-Proulx, en juillet 1931.



INSPECTION ANNUELLE

L'inspection annuelle de l'Ambulance Saint-Jean du Saguenay-Lac-Saint-Jean se déroulera le dimanche 11 juin, à compter de midi, à l'arena Plateau du parc du secteur Nord de Chicoutimi. Quelque 300 membres des 12 brigades ambulancières Saint-Jean de la région sont alors susceptibles de participer à cette manifestation grandiose ouverte au public, qui pourra notamment voir certaines démonstrations de sécurité et de secourisme. Organisée par la brigade de Chicoutimi que préside Mme Lisette Bilodeau, cette inspection annuelle se réalisera en présence de l'état-major régional et provincial. En outre, les Gardes paroissiales de Chicoutimi apporteront une participation.

ENTENTE AVEC LES
RADIOS-AMATEURS

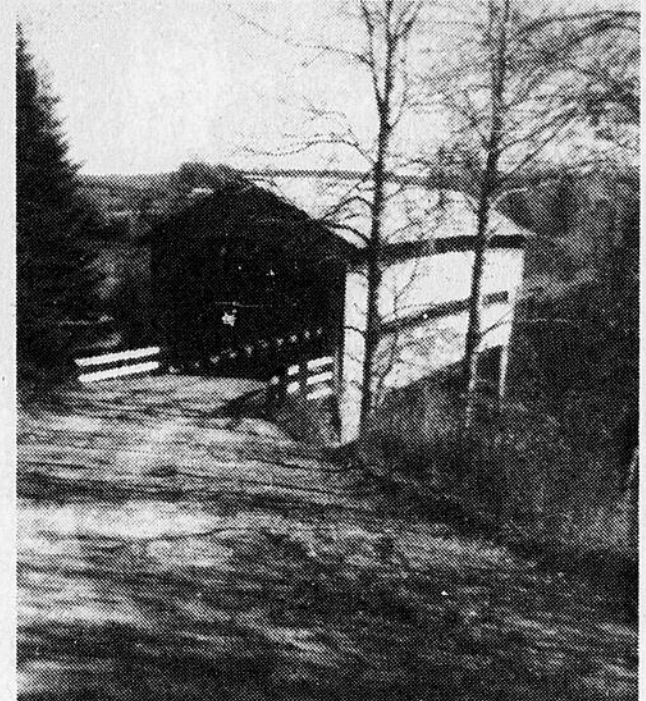
Les radios-amateurs du Québec collaboreront avec la protection civile. En effet, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a signé récemment une entente à cette fin avec les radios-amateurs du Québec Inc. "Bien que, a déclaré le ministre, les liaisons radio réalisées par les radios-amateurs soient avant tout pour eux un passe-temps, ces opérateurs ont toujours accepté avec empressement de porter secours à la population et d'assurer les communications en cas d'urgence." Le protocole intervenu entre le ministre et l'association vise à structurer les services bénévoles qui s'offrent à rendre à la population les radios-amateurs, en secondant les organisations de mesures d'urgence et la protection civile à titre de personnel en communication.

SEMAINE DE SECURITE

La direction de l'école Saint-Henri du secteur nord de Chicoutimi, avec la collaboration du comité de parents, organise une semaine de sécurité afin de sensibiliser les enfants sur tout cet aspect. Plusieurs activités sont prévues au programme durant quatre jours. Le tout débute ce matin, à 10h00. La responsable au niveau du comité de parents est Mme Géraldine Dion, qu'on peut rejoindre au numéro de téléphone 543-8494.

EVENEMENT HORAIRE DU SIECLE

La date du cinq juin 1978, transcrite selon le code international, s'est traduite lundi à 12h34 par une suite numérique continue de 1 à 8, ce qui se produit qu'une seule fois par siècle. En effet, à 12h34 lundi 6 juin 1978, l'heure, le jour, le mois et l'année ont été transcrits ainsi: 12345678 (12h34 minutes du 5ème jour du 6ème mois de l'année 78). Un tel événement ne se reproduira que le 5 juin 2078, à 12h34.



PERTE D'UN MONUMENT HISTORIQUE

Le pont du Lac-Bouchette, qu'on appelait communément le pont du Cran-Serré et dont la construction remontait à 1935, a été complètement réduit en cendres au cours de la nuit du 22 au 23 mai dernier. Evidemment, on se perd en conjectures sur l'origine de l'incendie de ce pont, lequel devait être déclaré "monument historique" en 1978. En attendant la construction d'un nouveau pont qui n'aura sûrement pas le cachet pittoresque de l'ancien, les gens du secteur ne peuvent faire le tour du lac. L'endroit servait de rendez-vous à de nombreux pêcheurs pendant toute la saison estivale.

DEFI A L'ETHIQUE
CHRETIENNE

Le Vatican considère le "cloning" procédé génétique qui permet de multiplier les répliques identiques d'un être vivant, comme un défi sans précédent à l'éthique chrétienne. Bien que cette méthode ne soit pas appliquée à l'être humain, l'Osservatore Della Domenica n'exclut pas cette éventualité. L'hebdomadaire du Vatican n'exclut pas la possibilité de fabriquer des êtres humains robots, tous identiques, qui pourraient être utilisés par des militaires ou des génies enclins au mal. Les savants emploient le procédé du cloning, ou clonage, pour la reproduction de certaines plantes simples. Le système a permis aussi la reproduction de grenouilles et de salamandres.



RALLYE DE SECURITE

MM. Jules Thériault et Gaston Larouche, chauffeurs de camions dans la catégorie des messageries, M. Gaston Larouche, d'Alma, remporteront cette entreprise au concours provincial de sécurité qui se tiendra, le samedi 17 juin, à Pointe-Claire, après avoir remporté le rallye de sécurité organisé récemment au niveau de l'entreprise. Effectivement, dans la catégorie des tracteurs, la première place a été remportée par M. Thériault, lequel est de Québec et lequel a su conserver 397 points sur une possibilité de 470; la seconde place est allée à M. Antoine Claveau, de Chicoutimi, avec 364 points; la troisième place, à M. Robert Fortin, de Québec, avec 361 points. Dans la catégorie des messageries, M. Gaston Larouche, d'Alma, a remporté la première place en conservant 333 points, tandis que MM. Reynald Simard, d'Alma et Marcel Truchon, d'Alma, décrochaient respectivement les deuxième et troisième places.

RENDEZ-VOUS

Filles d'Isabelle — Assemblée des Filles d'Isabelle du cercle Saint-Alexis de Port-Alfred aura lieu à 19h30, au local habituel. Venez y assister en grand nombre.

QUEBEC EN BREF

Gélinas candidat

MONTREAL (PC) — L'impressario Michel Gélinas a été choisi à l'unanimité, dimanche soir, candidat du Parti québécois en prévision des élections partielles du 5 juillet dans la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce.

Michel Gélinas, qui est le fils de Gratien Gélinas, était le seul aspirant à l'investiture du PQ dans ce comté à majorité anglophone qui était représenté à l'Assemblée nationale par Bryce Mackasey, démissionnaire.

Dobrin élu président

MONTREAL (PC) — M. Melvin A. Dobrin a été élu, lundi, président du conseil d'administration et chef de la direction de Steinberg Inc. Il succède à son beau-père, M. Sam Steinberg, décédé la semaine dernière à l'âge de 72 ans, après avoir fondé un véritable empire financier.

Par la même occasion, les administrateurs de Steinberg Inc. ont confié le poste de président de la compagnie à M. Jack Levine, un autre gendre de Sam Steinberg, qui était jusqu'à ce jour vice-président exécutif — détail. Il succède à M. Dobrin devenu le grand patron de l'entreprise.

C'est le temps d'agir

QUEBEC (PC) — Estimant "qu'on parle depuis assez longtemps et qu'il est temps d'aboutir", le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, soumettra mercredi au Conseil des ministres une contre-proposition finale du Québec.

C'est ce qu'a expliqué lundi le ministre devant l'Assemblée nationale du Québec.

M. Parizeau a refusé de donner des précisions sur la contre-proposition qu'il entendait faire, mais a mentionné qu'elle constituerait un résumé de ce qui a été consenti de part et d'autre depuis un mois.

M. Parizeau s'est félicité de "l'évolution importante" du gouvernement fédéral qui, à partir d'une "offre finale" de \$40 millions, reconnaissait maintenant devoir au Québec ou au gouvernement du Québec \$226 millions.

Le ministre québécois estime que la question de principe est sauvée et que l'entente ne portera plus que sur les modalités de transfert de la somme due.

Enfin, M. Parizeau ne s'en fait pas outre mesure avec les insultes proférées à son endroit en fin de semaine par le ministre fédéral Jean Chrétien.

"Les injures faites à mon endroit marquent davantage celui qui les fait que celui qui les reçoit", a-t-il commenté.

Tricofil

QUEBEC (PC) — La discussion au Conseil des ministres concernant l'octroi d'une subvention de \$1,100,000 à la coopérative textile Tricofil a été "virile", a reconnu lundi le ministre des Coopératives, Consommateurs et Institutions financières, Mme Lise Payette.

Mme Payette a indiqué à l'Assemblée nationale que le Conseil des ministres avait décidé dans un premier temps de ne pas accorder la subvention, mais la décision a été réétudiée et renversée à la suite d'une nouvelle réunion.

Cette subvention à la coopérative Tricofil de St-Jérôme permettra la création de 90 nouveaux emplois et remplacera l'entreprise dans une position financière avantageuse.

Le député unioniste de Bellechasse M. Bertrand Goulet, a accusé le gouvernement d'avoir versé la subvention pour empêcher la démission d'un ministre tandis que le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, accusait M. Goulet de "mesquinerie" à l'endroit des travailleurs de coopératives.

Willie Lamothe

SHERBROOKE (PC) — L'état de santé de M. Willie Lamothe est stable et l'évolution de sa convalescence sera comparable à celle de M. Jules Léger, gouverneur général du Canada qui, six mois après être tombé malade, était suffisamment remis pour prononcer un discours convenable.

C'est ce que nous expliquait dimanche, le Dr Serge Malo, cardiologue attaché au centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke, que nous avons pu rejoindre chez lui. Le Dr Malo a ajouté que le processus de guérison sera lent et que cela est tout à fait normal dans le cas des thromboses cérébrales comme celle qui a terrassé le chanteur-guitariste western.

M. Lamothe est conscient et le moral est excellent. Mais un côté du corps est paralysé et la rééducation est une question de temps. Il parle normalement et a déjà commencé à prendre son bras paralysé, avec sa main droite, pour le faire bouger. Le chanteur ne voit que d'un oeil.

Il n'est pas question que M. Lamothe soit transféré à Montréal, même si cette possibilité a été évoquée au début de la maladie. Selon le Dr Malo, les soins que M. Lamothe reçoit à Sherbrooke sont aussi bons que ceux qu'il recevrait dans la Métropole. La famille pourrait toujours décider de faire transférer le malade, mais cela serait étonnant, puisque le CHUS est un des meilleurs hôpitaux du Québec, en ce qui concerne les soins neurologiques.

Roussel pas d'accord

MONTREAL (PC) — Le criminel Edgar Roussel ne partage pas l'opinion du solliciteur général du Canada, M. Jean-Jacques Blais, selon lequel "tout va bien dans les pénitenciers canadiens".

Le grand responsable de la prise d'otages de la prison commune de Saint-Jérôme vient de faire parvenir une lettre au reporter Claude Poirier.

"La fabrique de monstres (Lire: Centre de développement correctionnel) marche à plein rendement et on ne se soucie guère de ceux qu'elle avale", écrit Edgar Roussel.

Rappelons brièvement que Edgar Roussel et deux autres criminels, Lucien Jacques et Rolland Simard, ont semé l'émoi à Saint-Jérôme en détendant sept gardiens de la prison locale en otage pendant une quinzaine de jours. C'est à la suite des négociations menées par les intermédiaires Claude Poirier et l'avocat Robert LaHaye que tout était rentré dans l'ordre.

"Aujourd'hui, je regrette le geste humanitaire que j'ai posé en laissant la vie sauve aux otages", écrit Roussel qui affirme que, plus que jamais, les gardiens du CDC font la vie dure aux détenus.

"Jacques Mesrine, dit-il, a fait fermer le CDC pendant quatre ans. On avait prouvé qu'il s'agissait d'une fabrique de monstres et on a décidé d'y apporter des rénovations. Je les cherche ces rénovations. Il n'y a rien de changé. Dans ma cellule, j'ai un téléviseur... mais je n'ai pas d'air. Où sont les fenêtres! Je changerais mon téléviseur pour une fenêtre".

Selon Roussel, la cour disciplinaire — destinée à permettre aux détenus de se faire entendre s'ils se croient lésés dans leurs droits — est une "grosse farce". "C'est tout juste si on te demande pas si tu as un casier judiciaire", écrit-il.

"Nous ne sommes pas des anges, enchaîne-t-il, mais il reste qu'on est des êtres humains. Il faut des règlements mais l'on s'en sert pour dégrader les détenus.

La loi des secrets officiels

Une loi qui dit tout et rien

MONTREAL (PC) — Le député conservateur fédéral Gerald Baldwin a annoncé en fin de semaine qu'il tenterait de susciter un débat national sur la Loi des secrets officiels en soulevant à nouveau le cas du procès à huis clos de Peter Alexander Treu.

Ce procès a défrayé la chronique lorsque Treu, un ingénieur qui a déjà travaillé sur des systèmes de communication aérienne de l'OTAN, a été condamné à deux ans de prison, le 5 mai, à Montréal, pour un usage interdit de documents secrets, en violation de la Loi des secrets officiels.

La controverse a atteint les Communes, la semaine dernière, lorsque le juge en chef suppléant Yves Mayrand, de la Cour des sessions de la paix à Montréal, a blâmé le député Tory de l'Alberta pour avoir critiqué la décision du juge Luc Trudel de tenir à huis clos le procès de Treu.

Selon M. Baldwin, le juge Mayrand a tenté d'intimider les députés et l'ingénieur Treu a été victime d'un "dénî de justice" à cause de la loi invoquée pour le condamner.

Cossitt

Depuis que la Loi des secrets officiels a été adoptée, en 1939, elle a servi dans seulement 10 poursuites, dont celle intentée récemment contre le quotidien Toronto Sun. C'est cette loi qui a également servi à menacer le député progressiste-conservateur

L'Opposition appui le bill 41

QUEBEC (PC) — L'Opposition officielle et l'Union nationale ont approuvé, hier, en deuxième lecture le principe du projet de loi 41 qui modifie les structures et le mandat de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James.

Au nom du Parti libéral, le député de Gatineau, M. Michel Gratton, a notamment souscrit à la disposition du projet de loi qui oblige l'Hydro-Québec à adapter sa planification aux politiques énergétiques du gouvernement en ce qui a trait à la fourniture de l'électricité.

"Il ne serait pas normal, a-t-il dit, que l'Hydro-Québec établisse seule une politique énergétique sans que la population et les élus du peuple puissent participer au débat."

M. Gratton a cependant averti le ministre délégué à l'Energie et parrain du projet de loi, M. Guy Joron, que son parti aura plusieurs amendements à formuler lors de l'étude en Commission parlementaire.

Le fait d'accorder au gouvernement un plus grand contrôle sur l'Hydro-Québec inquiète par ailleurs le député libéral.

Il souligne à ce chapitre que les rapports entre le gouvernement et la société ne seront positifs que dans la mesure où celui-ci évitera d'intervenir dans l'administration courante de l'Hydro-Québec.

Savoir-faire

Le député unioniste de Richmond, M. Yvon Brochu, pour sa part, apprécie particulièrement la disposition du projet de loi qui permet à la société d'exporter son savoir-faire et d'entrer sur les marchés internationaux en matière d'électricité.

"On ne peut qu'être fier de cette possibilité, de cette porte ouverte sur le monde", a-t-il déclaré.

M. Brochu est par ailleurs revenu sur un problème qui a récemment soulevé à l'Assemblée nationale, celui des coupures d'électricité.

Il affirme qu'il faudrait trouver un mécanisme pour régler ce problème une fois pour toutes.

Aux questions qu'il avait inscrites au feuillet, M. Brochu a appris récemment que l'Hydro-Québec avait coupé le courant à 4.393 clients entre le premier octobre 1977 et le premier mars 1978.

Tom Cossitt pour avoir dévoilé certains renseignements sur les espions soviétiques au Canada.

M. Baldwin affirme qu'il n'est pas intéressé par la question de savoir si Treu est coupable ou innocent, qui est du ressort des tribunaux d'appel, mais qu'il s'inquiète du fait que l'application de cette loi amène des "violations des droits civils et de la justice humaine naturelle".

Treu est peut-être tech-

niquement coupable, explique-t-il, mais le cuisinier du premier ministre le serait également s'il révélait "sans autorisation" à sa femme le menu de M. Trudeau.

Selon M. Baldwin, les Canadiens ont la fausse impression que cette loi sert à lutter contre l'espionnage et à protéger l'Etat en temps de guerre. En réalité cependant, elle porte sur des "questions purement domestiques", y

compris les fuites de renseignements gouvernementaux routiniers comme la couleur de la peinture dans le bureau d'un ministre.

Procureur fédéral

Le procureur fédéral François Handfield, qui a plaidé pour la Couronne dans le procès de Treu, estime que "la loi devrait être révisée parce que cela porte à confusion de tra-

vailler avec. Je pense qu'elle est très générale. Elle est tellement générale qu'elle dit tout et rien à la fois."

A la question de savoir ce qu'est un "secret officiel", Me Handfield répond: "Je ne sais pas. Ce n'est pas spécifié dans la loi... On vous dira que cela touche la sécurité nationale mais à peu près n'importe quoi touche la sécurité nationale."

L'avocat de Treu, Me Mi-

chel Chabot, estime pour sa part que le vague de la loi ne conduira pas nécessairement à des abus puisque "les tribunaux ont le pouvoir de rejeter toutes les poursuites qui ont pour but de léser quelqu'un plutôt que de protéger l'Etat".

Selon lui, le besoin d'amender la loi est beaucoup moins pressant que celui de magistrats qui sauront l'appliquer en toute indépendance, sans être influencés par les pressions du gouvernement.

L'indemnisation avec le sourire!

Depuis le 1^{er} mai, en cas d'accident automobile, c'est votre propre assureur qui vous rembourse les dommages subis par votre voiture, dans presque tous les cas.

C'est le nouveau régime d'indemnisation directe.

Si vous avez une assurance Collision, votre assureur vous indemnise dans tous les cas.

Même sans assurance Collision, vous n'avez plus à réclamer vos dommages à l'autre automobiliste lorsque vous n'êtes pas responsable. C'est encore votre propre assureur qui vous indemnise.

Cette nouvelle mesure s'applique en cas d'accident survenant au Québec entre au moins deux véhicules dont les propriétaires sont connus. Elle facilite les relations entre assureurs et assurés, simplifie les formalités et, bien sûr, accélère les règlements.

Pour plus de renseignements sur l'indemnisation directe, veuillez remplir le coupon-réponse ci-dessous.

"En somme, c'est l'indemnisation avec le sourire!"

Je désire recevoir, sans obligation de ma part, votre brochure sur l'indemnisation directe.

Nom _____

Adresse _____

Ville/Village _____

Province _____ Code postal _____

B.P. 8800, Succursale A,
Montréal, Québec H3C 3P3



Bureau d'assurance du Canada



groupement
des assureurs
automobiles

Biens culturels

Pouvoirs accrus du ministre dénoncés

QUEBEC (PC) — Il ne semble pas facile de concilier l'autonomie des municipalités dans l'aménagement de leur territoire, avec les objectifs du ministère des Affaires culturelles de préserver les sites historiques à l'intérieur de ces municipalités. C'est ce qu'il a été permis de constater, hier, en Commission parlementaire, alors que débatait l'étude du projet de loi 4 sur les biens culturels, parrainé par le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois.

Des représentants des six mu-

nicipalités de l'île d'Orléans et de la ville de Québec ont, en effet, soumis leurs commentaires à ce sujet et ils se sont tous accordés sur un point majeur: le projet de loi confère trop de pouvoirs d'intervention directe au ministre en matière de contrôle des biens culturels.

Le président intérimaire du comité exécutif de la ville de Québec, Me Jules Blanchet, a loué l'intention du gouvernement de vouloir associer les municipalités à la conservation du patrimoine et à la mise en valeur des

monuments et sites historiques mais il a regretté d'autre part que cette volonté ne soit pas inscrite dans le projet de loi.

Il a dit qu'au lieu de favoriser la décentralisation des responsabilités en cette matière, la mesure législative proposée par M. Vaugeois laisse paraître plutôt le contraire, soit un pouvoir accru du ministre dans le contrôle et l'émission de règlements.

Me Blanchet a proposé, en vue de respecter les objectifs du projet de loi, de prévoir dans celui-ci l'obligation pour les municipali-

tés qui doivent adopter des règlements de lotissement, de zonage ou de construction touchant les arrondissements historiques, d'insérer dans ces règlements des normes et conditions suffisantes pour la réalisation de ces objectifs.

Le porte-parole de la ville de Québec a expliqué au ministre que la Vieille Capitale a toujours accordé beaucoup d'attention à la préservation du patrimoine et à tout ce qui rappelle l'histoire de la capitale du Québec.

CJPM

MARDI, 6 JUIN 1978

10.30 Fanfan Dédé
11.00 Monsieur Tranquille
11.30 Les cadets de la forêt
12.00 A votre service
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Emission locale
13.00 Y a du soleil
15.00 Pour vous mesdames
15.30 La famille Stone
16.00 Capitaine Scarlet
16.30 Les nouveaux Tannants
17.30 Parle parle, jase jase

MARDI, 6 JUIN 1978

8.45 Le monde en liberté (enregistré le 16 mai)
9.15 Passe-partout
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Magazine-express
11.00 Les nouvelles de Clémence
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Cinéma: "Don Juan de l'Atlantique"
16.00 Bobino

CKRS

MERCREDI, 7 JUIN 1978

10.30 Fanfan Dédé
11.00 Monsieur Tranquille
11.30 Les cadets de la forêt
12.00 A votre service
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Emission locale
13.00 Y a du soleil
15.00 Pour vous mesdames
15.30 La famille Stone
16.00 Super Car
16.30 Les nouveaux Tannants
17.30 Parle parle, jase jase

MERCREDI, 7 JUIN 1978

8.45 Séance
9.15 Les cent tours de Centour
9.30 Les Orlaniens
9.45 En mouvement
10.00 La boîte à lettres
10.15 Virginie
10.30 Magazine-express
11.00 Les nouvelles de Clémence
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Le grenier

HORAIRE EN CAS DE PLUIE:
19.30 Ciné-soleil:
"La loi du Seigneur" OU
"Autour du tour"

CBJET
(CANAL 5)

MARDI, 6 JUIN 1978

8.45 Regional News
9.00 In Touch
10.00 The Friendly Giant
10.15 Bonjour, Bon Jour
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 CBC Good Afternoon
12.04 Tattletales
12.30 Ryan's Hope
13.00 The Bob McLean Show
14.00 Hoe Hoe Hoe
14.30 The Edge of Night
15.00 High Hopes
15.30 Take 30
16.00 Nic and Pic

SUR LE CABLE

TELEVISION COMMUNAUTAIRE

MARDI, 6 JUIN 1978

8.15 Contact
12.00 Contact
17.30 Contact
19.00 La présence hypnotique
20.00 Conseil de ville de Jonquière ou de Chicoutimi

MERCREDI, 7 JUIN 1978

8.15 Contact
9.00 Conseil de ville de Jonquière ou de Chicoutimi
12.00 Contact
17.30 Contact
19.00 Sobriété, un art de vivre
20.00 ONF
21.00 La présence hypnotique

CJBR
(CANAL 3)

MARDI, 6 JUIN 1978

9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Magazine-express
11.00 Les nouvelles de Clémence
11.30 Erreurs judiciaires
12.00 Le monde en liberté
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: "Don Juan de l'Atlantique"
16.00 Bobino

WEZF
(CANAL 7)

MARDI, 6 JUIN 1978

6.00 Good Morning Jesus
7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 Family Feud
12.00 \$20,000 Pyramid
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 One Life to Live
15.00 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
16.00 News

FILMS A WEZF

MARDI: 6 JUIN 11H30

"CONSPIRACY OF TERROR" (5) — E.-U. 1975. Drame policier de J.-L. Moxey avec Michael Constantine, Barbara Rhoades et Mariclarc Costello. — Un couple de détectives découvre de curieux agissements dans un quartier résidentiel. — Film tourné pour la télévision. Intrigue plutôt forcée mais assez bien menée. Réalisation de métier. Interprétation honorable.

18.30 The Flintstones
19.00 The Andy Griffith Show
19.30 Bewitched
20.00 Happy Days
20.30 Laverne and Shirley
21.00 Three's Company
21.30 Carter Country
22.00 20-20
23.00 Liars Club
23.30 Soap
00.00 Tuesday Movie of the Week: "Conspiracy of Terror"

CFCF
(CANAL 11)

MARDI, 6 JUIN 1978

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 100 Huntley Street
11.00 Ed Allen
11.30 Montreal Summer
12.00 The Flintstones
12.30 The Art of Cooking
13.30 The Joyce Davidson Show
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Match Game 78
16.30 It's your Move

FILMS A CFCF

MERCREDI: 7 JUIN 00H00

"DRAGNET" (4) — E.-U. 1954. Drame policier réalisé et interprété par Jack Webb avec Ben Alexander et Richard Boone. — Un inspecteur de police est chargé de mener une

enquête sur l'assassinat d'un gangster. — Style de reportage. Atmosphère bien créée. Interprétation sobre et juste.



392, Racine est, Chicoutimi, Qué. Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELE-SAG, veuillez communiquer au numéro suivant:

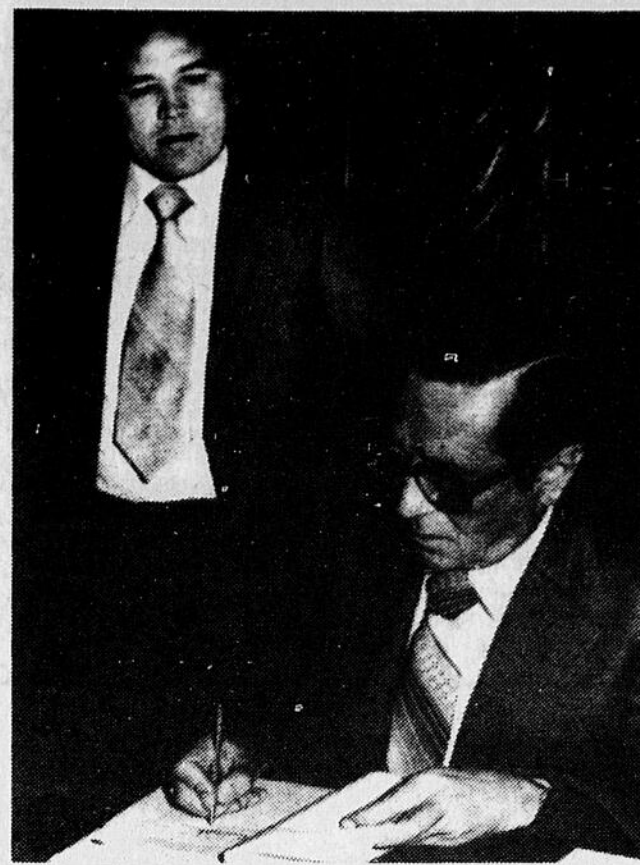
SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE

MARDI, 6 JUIN 1978

CONSEIL DE VILLE CHICOUTIMI ET JONQUIÈRE
Le 1er et 3ème lundi de chaque mois, l'assemblée publique du conseil municipal de Chicoutimi.
Le 2ème et 4ème lundi de chaque mois, l'assemblée publique du conseil municipal de Jonquière.

DIFFUSION: mardi 20h00, mercredi 9h00, samedi 14h00.

Tél.: 545-1112 Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière



ACCORD — Le ministre fédéral, Léonard Marchand, à gauche, surveille le ministre Georges McCague au moment où ce dernier appose sa signature au bas d'un accord fédéral-provincial qui rendra possible les travaux d'épuration des eaux de la rivière English-Wabigoon au nord-ouest de l'Ontario. Depuis 1970 tout accès à cette rivière avait été prohibé par le gouvernement parce qu'un taux élevé de mercure y avait été découvert chez les poissons. (Téléphoto PC)

FFHQ

Nouveau président

OTTAWA (PC) — La Fédération des francophones hors Québec s'est donnée un nouveau président, M. Paul Comeau, dont la première mission est de présenter au gouvernement du Québec un modèle de collaboration. Elu le week-end dernier à l'occasion de l'assemblée annuelle de la FFHQ à Ottawa, M. Comeau, qui est âgé de 28 ans, prend la succession de M. Donatien Gaudet, qui, après avoir assumé la présidence de la fédération pendant deux ans, demeure au bureau de direction à titre de conseiller.

M. Comeau doit aussi rencontrer aujourd'hui, à Québec, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, pour lui présenter "le document d'encadrement général de la politique de collaboration entre la FFHQ et le gouvernement du Québec", qui a été adopté à l'occasion de l'assemblée annuelle.

Il s'agit notamment de déterminer la forme d'assistance technique et financière (\$500,000) du gouvernement québécois à l'endroit des minorités francophones au Canada.

Président de la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, M. Comeau s'est par ailleurs engagé à poursuivre "avec autant de fermeté et de vigueur la ligne d'action qu'a entreprise jusqu'à maintenant la FFHQ".

Au cours d'une entrevue avec La Presse Canadienne, hier, M. Comeau a donné un aperçu des résolutions adoptées par les délégués à l'assemblée annuelle.

On a d'abord décidé de former un comité sur la question constitutionnelle afin de formuler des prises de position conçues en fonction des francophones hors Québec comme entité autonome.

Par ailleurs, la FFHQ a créé un comité ayant pour mandat d'élaborer "différentes voies et stratégies de développement économique des communautés francophones hors Québec".

A ce sujet, M. Comeau a déclaré qu'il est urgent qu'on tente de corriger la situation économique défavorable des communautés francophones hors Québec, "l'un des plus grands facteurs d'assimilation", a-t-il soutenu.

Ancien animateur social, M. Comeau estime que les communautés francophones hors Québec des neuf provinces canadiennes ont, à des degrés divers, les moyens d'assurer leur développement.

Pour éviter l'assimilation, il faut obtenir le contrôle de notre destin économique, soutient M. Comeau.

Au forum national des minorités francophones, en mai dernier, les délégués étudiant la question économique avaient très clairement appuyé l'option coopérative, soulignant qu'il faut favoriser le développement collectif plutôt que le profit individuel.

M. Comeau a, par ailleurs, affirmé que la FFHQ continuera ses démarches pour obtenir une rencontre avec le premier ministre Trudeau, afin de faire connaître ses exigences les plus fondamentales au sujet des programmes fédéraux à l'égard des minorités francophones.

Nous voulons que le gouvernement fédéral s'engage à présenter une politique de développement global des communautés francophones et assure la participation de la FFHQ par un mécanisme de consultation permanent.

M. Comeau ne cache pas à cet égard que la FFHQ se heurte à des pressions et à des intérêts contraires, aussi bien au sein du caucus libéral qu'au conseil des ministres.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser quelque \$75 millions au cours des cinq prochaines années pour le développement des minorités francophones.

CINEMA

ALMA

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "Les dents de la mort" - "Les grands moyens"

Canadien

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "Parole d'homme" - "L'empire des fourmis géantes"

Ciné-Parc

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "3 Superman du Kung Fu" - "Monstres du continent perdu" - "Trinita, une cloche, une guitare"

BAGOTVILLE

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "A bout de sexe" - "L'amour en transit" - "Les jousseuses"

CHICOUTIMI

Place du Royaume

Cinéma 1

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "Les dents de la mort"

Cinéma 2

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "Annie Hall"

Cinéma 3

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "A la recherche de M. Goodbar"

Cinéma 4

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "Slap Shot" - "Un tueur dans la foule"

Cinéma 5

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "La vengeance aux tripes" - "L'île du Dr. Moreau"

Cinéma 6

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "Les esclaves de l'amour" - "Mains douces, lèvres chaudes"

Cinéma 7

Semaine du 2 au 8 juin
inclus: "Goodbye Emma"

CANADA EN BREF

Examen médical

OTTAWA (PC) — L'ex-premier ministre conservateur John Diefenbaker a été admis lundi dans un hôpital d'Ottawa pour y subir des examens. Le député de 82 ans de Prince-Albert se disait souffrant.

Un porte-parole a dit que le député octogénaire "ne se sentait pas aussi bien qu'à l'habitude, tôt lundi". Son médecin a déclaré que sa température et sa pression sanguine étaient normales mais il lui a conseillé l'hospitalisation à titre de précaution.

Grève de la faim

OTTAWA (PC) — Deux de sept Chiliens qui ont commencé une grève de la faim, mercredi dernier, ont pris des aliments, dimanche, sur l'ordre de leur médecin.

Cette grève de la faim se poursuit simultanément au Chili et dans plusieurs villes du monde pour obliger le régime Pinochet à donner des renseignements sur les 2,500 prisonniers politiques du Chili.

Les deux Chiliens qui ont abandonné, à Ottawa, sont René Garcia et Hector Diaz. Ils ont cependant été remplacés par trois autres personnes.

L'ambassadeur chilien au Canada, M. Abelardo Silva-Davidson, a qualifié les grévistes de "marionnettes des communistes".

"Je les prends en pitié, a-t-il ajouté, mais ce sont les gens qui ont été défaits au Chili qui s'en servent ou les paient."

Le gouvernement socialiste de M. Salvatore Allende a été renversé par un coup d'Etat, en 1973.

Anniversaire de Clark

OTTAWA (PC) — "C'est un jour comme un autre", a commenté un adjoint du leader progressiste-conservateur Joe Clark, qui a célébré lundi son 39e anniversaire de naissance.

M. Clark, en effet, a tenu des réunions avec ses aides, donné des interviews et siégé aux Communes, avant d'avoir une petite fête avec son personnel et retourner à la maison.

Il demeure le plus jeune chef politique, puisque le premier ministre Trudeau a 58 ans et que le leader néo-démocrate a 42 ans.

M. Clark a l'intention, dès cette semaine, d'entreprendre une tournée de 10 semaines, afin de se préparer à l'élection fédérale.

M. Trudeau, selon lui, ne peut déclencher l'élection qu'au printemps prochain, mais M. Clark croit plutôt que ce sera en octobre et il tient à être prêt.

Accidents mortels

Au moins 41 personnes sont mortes accidentellement au Canada au cours de la fin de semaine dont 32 dans des accidents de la circulation.

Un relevé effectué par La Presse Canadienne, entre 18h00 vendredi et minuit dimanche soir, indique aussi que cinq personnes se sont noyées, deux ont péri quand leur petit avion a heurté des fils à haute tension en Saskatchewan, une autre a péri dans un incendie et un homme s'est tué au Québec quand son parachute a refusé de s'ouvrir.

Le Québec vient en tête du bilan avec 14 morts dans des accidents de la circulation, une noyade et le parachutiste tué en sautant.

Il y a eu neuf morts en Ontario, tous sur les routes; sept en Colombie-Britannique; deux au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta; et une au Nouveau Brunswick, en Nouvelle-Ecosse et à Terre-Neuve.

Seule l'Île-du-Prince-Édouard ne rapporte aucun accident mortel.

Ce relevé ne tient pas compte des accidents de travail, des homicides ou des suicides.

Mouvement traditionaliste

TORONTO (PC) — Après avoir célébré une messe devant 300 Catholiques, dans un hôtel de Toronto, malgré l'interdit des autorités religieuses, un prêtre traditionaliste, l'abbé Francis Fenton a affirmé que Mgr Emmett Carter, qui est devenu lundi le huitième archevêque de Toronto, est un hérétique.

Le père Fenton, qui est originaire des États-Unis et qui siège sur le conseil national de la John Birch Society, dit avoir été informé que Mgr Carter avait déjà posé lui-même une croix au cou d'un membre du clergé protestant.

Rappelant cet incident, l'abbé Fenton a déclaré qu'il ne devait plus obéissance à l'archevêque.

Le mouvement traditionaliste s'oppose aux changements apportés dans l'Eglise depuis la concile Vatican II. Ils désirent surtout rétablir la messe en latin et se refusent à partager la chaire avec les Protestants.

L'abbé Fenton s'en est pris également au Vatican affirmant que des communistes se font passer pour des évêques. Il a nommé trois prélats du Chili, de la Bolivie et du Mexique, affirmant que l'un d'eux "est aussi rouge qu'on peut l'être sans risquer la crise cardiaque".



L'eau
potable
c'est important



\$3300

PAR PERSONNE PAR JOUR

Ce prix comprend l'hébergement dans le pavillon central à raison de:

2 PERSONNES PAR CHAMBRE
2 REPAS PAR JOUR
TAXE ET SERVICE INCLUS.

Accès aux PARCOURS DE GOLF aussi piscine intérieure et extérieure, ainsi qu'aux cours de tennis et à la salle de jeux.
MINIMUM 2 JOURS du dimanche au vendredi

Location d'équipement de golf. Leçon de golf par notre professionnel ROGER BOUCHARD.

Alpine
RESERVEZ DES MAINTENANT:
(514) 229-3516
ou Montréal (ligne directe)
861-3258

Sortie 88
autoroute des Laurentides



ORGANISATION — Ron Minor, âgé de 20 ans, de Margrath, Alberta, effectue seul en chaise roulante le trajet séparant Calgary d'Edmonton. Minor est une victime de la poliomyélite et a entrepris de réaliser cet exploit pour

aider à amasser des fonds pour une organisation albertaine qui s'occupe de personnes handicapées.

(Téléphoto PC)

Projet de loi C-95

Une seule autre journée de débat

OTTAWA (PC) — Alors que le Québec laissait savoir qu'il avait une autre proposition à formuler, le gouvernement fédéral a décidé hier de limiter à une seule autre journée le débat sur le projet de loi C-56 qui l'autorise à rembourser directement les contribuables québécois pour la taxe de vente.

C'est donc mercredi que la guillotine tombera sur ce projet de loi et les parlementaires seront alors appelés à l'adopter en deuxième lecture.

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a présenté lundi une motion d'attribution du temps consacré à ce bill qui restreint le débat à une seule autre journée.

A toutes fins utiles, cette motion équivaut à clô-

rer les discussions sur un projet de loi.

Pour justifier sa décision, M. Chrétien a mentionné que le Parlement étudie le projet C-56 depuis neuf jours. Signalements que le chef de l'opposition, M. Joe Clark, a déjà indiqué que son parti mènerait un filibuster contre ce bill pour retarder son adoption.

Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a révélé en fin de semaine à Drummondville qu'il aura une nouvelle proposition à soumettre très bientôt pour régler la querelle Ottawa-Québec qui dure maintenant depuis près de deux mois.

Situation baroque

En apprenant que le débat allait prendre fin mercredi, M. Clark a af-

firmé qu'il s'agit là d'une situation peu commune puisque le gouvernement va forcer le Parlement à voter sur un projet de loi qui risque fort d'être modifié en cours de route.

Il a donc sommé le ministre des Finances de dévoiler ses projets en ce qui regarde le mode de remboursement des contribuables québécois avant d'imposer la clôture.

Après avoir présenté la semaine dernière deux nouvelles propositions au Québec, qui ont d'ailleurs été rejetées, M. Chrétien a indiqué qu'il n'avait pas encore choisi entre sa formule initiale d'un chèque de \$85 aux Québécois en 1977 et la "formule Ryan".

Selon cette deuxième possibilité, les \$226 millions de la taxe de vente seraient redistribués par le biais d'un abatement fiscal en 1978, ce qui représenterait un chèque de \$100 pour les gens du Québec qui paieront l'impôt fédéral l'an prochain.

Quoi qu'il en soit, les députés pourront profiter de la journée de mardi pour faire connaître leur mécontentement, puisqu'ils discuteront alors justement de la décision de restreindre la durée des débats.

Lorsque M. Chrétien a annoncé hier son intention, des députés ont lancé, ironiquement, "hourra encore toute une journée" dans l'enceinte parlementaire.

Délégué anglophone québécois à la défense de René Lévesque

EDMONTON (PC) — L'élection au Québec d'un gouvernement souverainiste aura amené ce pays à voir et à réparer ses erreurs.

Tel est l'avis exprimé lundi matin à Edmonton par le maire de Vancouver, M. J. Volrich, au moment où s'engageait sous sa présidence un long débat sur l'unité canadienne.

A la vérité, ce débat auquel, curieusement, aucun délégué francophone du Québec n'a participé, à l'exception du maire de Granby, M. Paul Trépanier, s'est trouvé chargé d'émotions et a donné lieu à des surprises.

Ainsi, c'est un délégué anglophone québécois, M. Thomas Miles, qui s'est porté à la défense du premier ministre René Lévesque et qui, en tout cas, s'est élevé contre l'image injuste, selon lui, donnée du gouvernement péquiste par la presse anglophone.

L'intervention de M. Miles est survenue après qu'un délégué de l'Ontario s'en fut pris à la Charte québécoise de la langue française qui, selon lui, fait de la langue anglaise au Québec une langue illégale.

Et, qu'a fait Davis en Ontario? s'est interrogé M. Miles, qui a vigoureusement dénoncé ce que rapportent la presse anglophone du Québec et celle de l'Ouest du pays de ce qui se passe au Québec.

Des préjugés

Nous avons, a déclaré le conseiller anglophone de Lachine, des préjugés à l'égard du premier ministre Lévesque et de ce qu'il fait.

C'est ce moment qu'a choisi le maire de Vancouver pour déclarer que "Lévesque nous a amené à voir les erreurs de ce pays et de les réparer".

De son côté, le maire Trépanier, vice-président de la FCM, a reconnu que la Loi 101 ne fait pas l'unanimité au Québec.

Il a cité l'exemple du nouveau chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, qui a des

vues divergentes sur les sections de la loi qui portent atteinte aux libertés individuelles.

M. Trépanier estime par ailleurs que c'est le devoir de la FCM de démontrer aux Québécois qu'ils ont leur place au Canada.

Le référendum, a-t-il dit, n'ira pas dans le sens souhaité par le gouvernement du Québec.

Mais, a-t-il encore dit, si la réaction des Canadiens des autres provinces est trop forte pour ce qui se passe au Québec, il se pourrait que la réponse au référendum soit oui.

Bien sûr, certains délégués anglophones du

Québec, notamment celui de Mont-Royal, s'en sont pris au premier ministre péquiste et à son gouvernement qu'ils ont décrit comme une tragédie.

Document adopté

Au terme de ce débat, le congrès a finalement approuvé unanimement un document portant sur l'unité canadienne et réclamant la rédaction d'une nouvelle constitution.

Ce document affirme l'égalité des deux langues française et anglaise et insiste pour qu'il soit porté à la Charte des droits de l'homme.

2 ÉCRANS — POUR MIEUX VOUS SERVIR — OUVERTURE à 7:30 PROJECTION au CREPUSCULE

21ème ET DERNIÈRE SEMAINE

Un film drôle à vous faire sauter les épaules...

LANCER... FRAPPÉ...

SLAP SHOT

Paul Newman

ciné-parc SAGUENAY 1

A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

Mary Lee dans l'idée et le sheriff sur son dos

Restez, vous étiez le problème

"LA VENGEANCE AUX TRIPES"

BURT LANCASTER

ciné-parc SAGUENAY 2

LES CINÉMAS FRANCE FILM

Elles sont FASCINANTES MYSTÉRIEUSES et incroyablement AUDACIEUSES

LES ESCLAVES DE L'AMOUR

PLUS MAINS DOUCES LÈVRES CHAUDES

capitol élysée

77 rue RACINE E. CHICOUTIMI 543 3097 8 rue STE-FAMILE L'ENDOGAMI 542 5701

SPECIAL 3 JOURS FILMS 18 ANS Adultes

à bout de sexe

PLUS LES JOUISSEUSES

Les périples d'une pilule euphorisante et aphrodisiaque

saguenay

430 rue ELTON LA BARRIE 544 4011

QUELLE TERREUR! 14 ANS

UNIVERSAL MAJESTIC MARCO ASSOCIATES présente

Les Dents de la Mort

VI de JAWS OF DEATH

RICHARD JACQUEL

TOUT NOUVEAU

place du royaume 1

1401 W. TALBOT CHICOUTIMI 545 4250

MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE POUR TOUS

WOODY ALLEN DIANE KEATON

"ANNIE HALL"

2e sem.

place du royaume 2

1401 W. TALBOT CHICOUTIMI 545 4250

L'UN DES FILMS LES PLUS PUISSANTS JAMAIS PRÉSENTÉ À L'ÉCRAN!

A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR

avec DIANE KEATON TUESDAY WELD RICHARD KILEY

place du royaume 3

1401 W. TALBOT CHICOUTIMI 545 4250

TERENCE HILL BUD SPENCER

DEUX SUPER FLICS!

DÉS VENDREDI

capitol bellevue

1401 W. TALBOT CHICOUTIMI 545 4250

OSE

Opération Solidarité Economique

L'Opération de Solidarité Économique du Gouvernement du Québec vise à développer notre économie. Alors que le Gouvernement et l'industrie consacrent des sommes importantes à cette opération, il est essentiel que chacun de nous fasse un effort maximum pour en assurer le succès. C'est ça la solidarité économique.

OSE près d'un demi-milliard

Dans une première étape, l'apport du Gouvernement est de \$259 millions, le reste provenant des autres partenaires économiques du Québec. C'est cette solidarité qui nous permettra de développer notre économie.

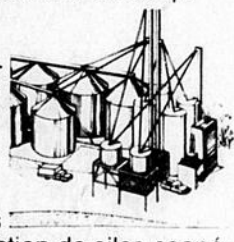
L'industrie manufacturière



Les petites et moyennes entreprises manufacturières disposeront de \$50 millions pour les aider à prendre de l'expansion.

L'agriculture

Il est évident que le Québec doit devenir plus autonome en ce qui concerne ses besoins de céréales fourragères. Le Gouvernement a donc prévu plus de \$12 millions afin d'aider nos agriculteurs dans la construction de silos coopératifs et privés.



Ce ne sont ici que quelques exemples de l'effort consenti par le Gouvernement afin de stimuler au maximum nos différents secteurs économiques.

La solidarité économique

La solidarité économique, cela veut dire choisir d'abord des produits de chez nous, donner l'effort maximum au travail et surtout développer le goût d'entreprendre, en un mot, OSE.

Le développement de notre économie s'effectuera d'autant plus rapidement qu'il répondra à nos aspirations et à nos besoins. OSE aide les secteurs qui connaissent des difficultés temporaires ou qui ont besoin d'un coup de pouce pour prendre de l'expansion. Avec l'aide de OSE, nous pouvons ainsi passer à l'exécution de nombreux projets créateurs d'emplois dans nos différentes régions.

Envoyons d'avant nos gens!



Gouvernement du Québec

OSE Opération Solidarité Economique

Veuillez me faire parvenir des renseignements supplémentaires sur les activités de OSE dans le secteur suivant (cochez la case appropriée):

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ L'Amiante | ☐ Aide aux industries culturelles | ☐ Projets communautaires |
| ☐ Programme concernant la petite et moyenne entreprise | ☐ Habitation | ☐ Institut national de productivité |
| ☐ Aide au secteur agricole | ☐ Travaux gouvernementaux | ☐ Service des Conférences socio-économiques |

Nom

Adresse

Ville

Postez à: Communication-Québec
50 est, boul. Harvey
Jonquière G7X 8L6

App.

Code postal

5 GRANDS SPÉCIAUX

à temps pour la Fête des pères



Rabais \$40⁰⁰

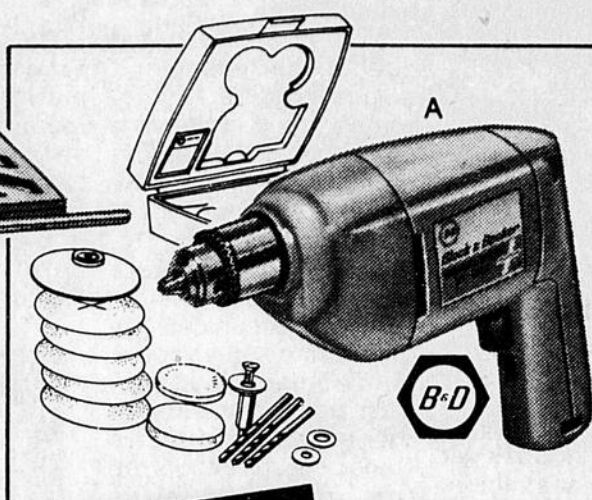
199⁹⁵
Courant \$239.95

ROCKWELL
Scie d'établi 9"

Profitez vite de cette offre d'une durée limitée! Table en fonte polie épaisse de 22 x 38" avec rallonges. Guide à refendre à un système de blocage, précis; calibre d'onglets réglable blocable à 90° et 45°; profondeur de coupe 2 3/4". Roulements à billes lubrifiés à vie. Sans moteur.

Disponible que dans les magasins participants, sans remise à plus tard

ARTICLES EN VENTE PENDANT 1 SEMAINE JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS



25⁸⁸
Courant \$29.88

Nécessaires économiques Black & Decker

Perceuse 3/8" à vitesse variable

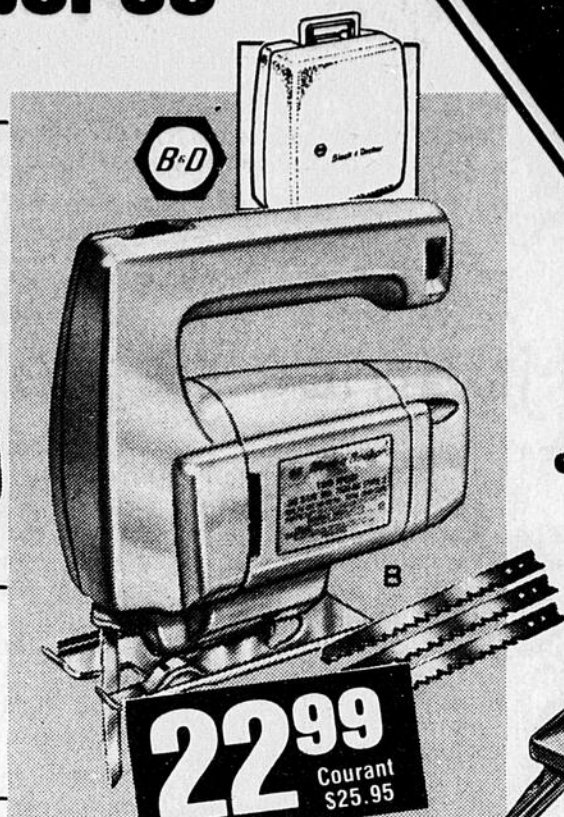
A. N° 7181-04. Isolation double 3 A, 0 à 1200 tr/mn, butée à billes. 3 forets, 5 disques sableurs, disque support, arbre, meule et lustreur, et coffret \$25.88

Scie sauteuse B & D, 2 vitesses

B. N° 7531-04. Moteur à isolation double 3 A; 2500 ou 3200 c/mn. Coupe les angles à 45°. Guide à refendre, 4 lames, cordon 6' amovible et coffret pratique \$22.99

Sableuse/ponceuse orbitale

C. N° 7433-04. Moteur 1.5 A à roulements billes, rapide: 10.000 orbites/mn. Avec tampon polisseur, papier à sabler, spatule, bouche-fentes à bois et coffret. \$22.99



22⁹⁹
Courant \$25.95



22⁹⁹
Courant \$25.95



Rabais \$5⁰⁷

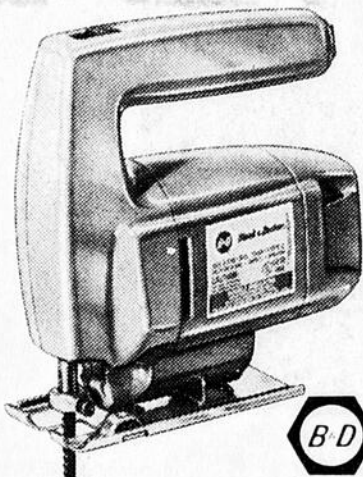
57⁸⁸
Courant \$62.95

NOUVEAU de Black & Decker N° 79005-04

WORKMATE de luxe

Il peut se mettre à deux hauteurs!

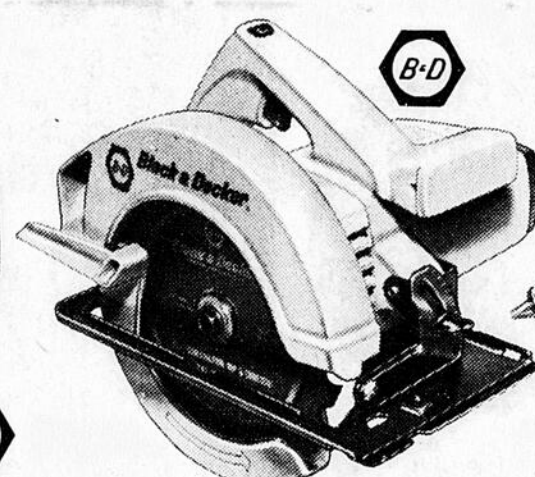
Bâti fort en "H" en acier, pieds repliables pour hauteurs 32 1/4" ou 23 1/4"; capacité serrage 12" avec chevilles; mordaches 29"; pieds antidérapants, un pied est réglable. 57-0020



Scie sauteuse utilitaire

N° 7504-04 B & D. Moteur 2.1 A, 3200 c/mn; double isolation; lame incluse. 54-8123

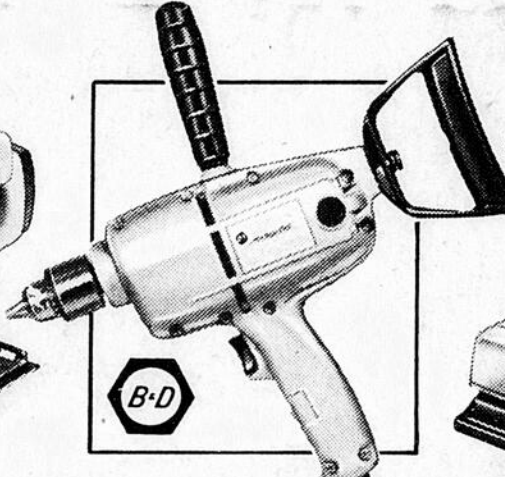
17⁸⁸



Scie circulaire 7 1/4"

Modèle économique N° 5738 B & D. 9 A, 5300 tr/mn. Lame combinée de 7 1/4" incluse.

39⁹⁵



Perceuse 1/2" réversible

N° 7250 B & D 1er choix. Butée à billes; 4.2 A, 500 tr/mn. Avec poignée dessus.

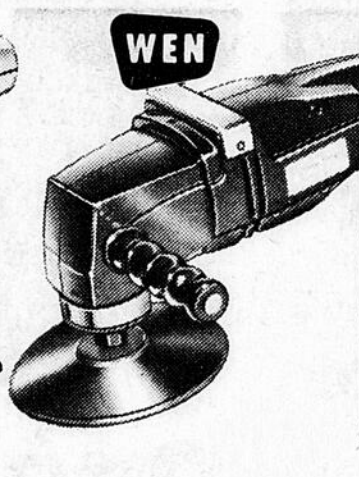
37⁹⁵



Ponceuse orbitale B & D

N° 7404-04 utilitaire. Rapide: 10.000 orbites/mn; isolation double, moteur de 6 A.

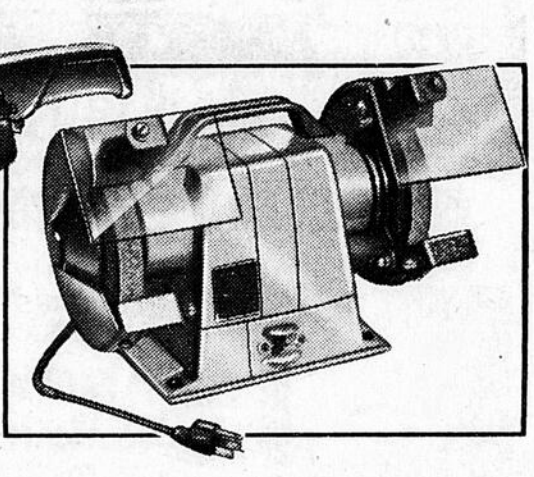
15⁴⁹



Sableuse/meuleuse 7" WEN

Moteur 10 A, 5000 tr/mn. Butée à billes; poignée trois positions. Avec disques.

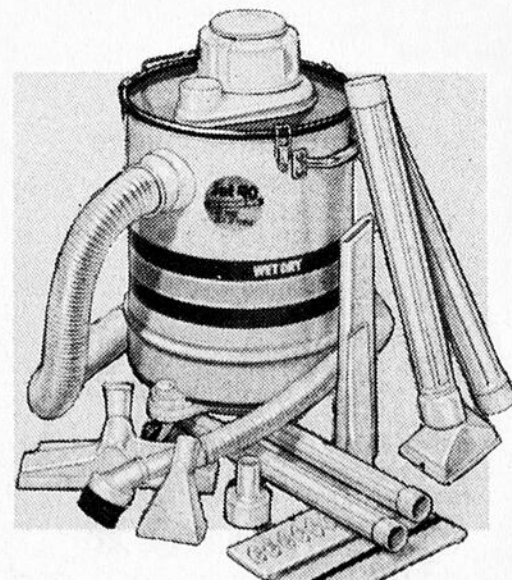
84⁹⁵



Touret Creusen 6"

Roulements à billes à ressort. Moteur 300 W antilimaille; 3000 tr/mn. Poignée.

99⁹⁵



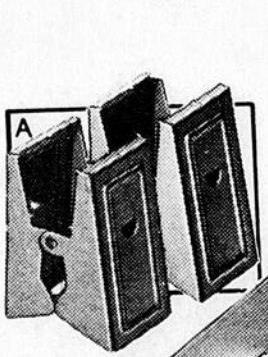
Shelton

pour débris secs ou humides

94⁹⁵
8 gal. imp.

Modèle aspirant jusqu'à 140 pi.cu./mn. Accessoires format industriel 2 1/2" et format courant 1 1/4". Le chariot a 4 roues. CA/piles, 115 V. 54-0007

Nous avons un grand choix d'aspirateurs d'ateliers disponibles à partir de \$45.95.



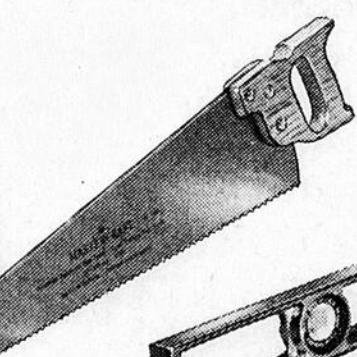
Scie de travers 24"

La qualité économique de MASTERCRAFT

6⁹⁹

Lame d'acier à 8 dents/po.; poignée bois. 57-7444

A. Supports chevalet. \$2.49 pr.

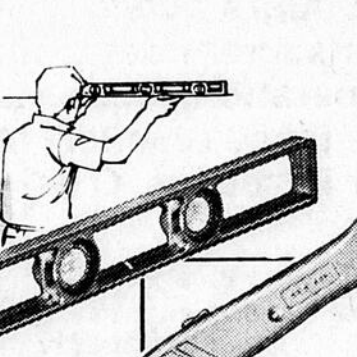


Niveau 24" de maçon

En robuste fonte d'aluminium

11⁹⁵

Bords parallèles précis; à 4 vues vert. et 2 horizont. dans pâte antihumidité.

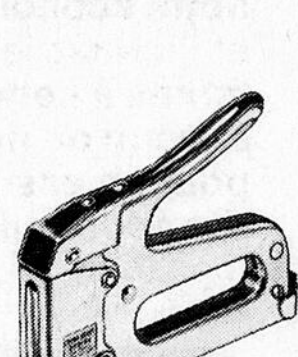


Couteau réglable

En fonte d'acier avec lames

2⁹⁹

Couteau tout usage à très bas prix. Lame rétractable 3 positions. 57-5013



Agrafeuse/cloueuse

Modèle Arrow économique.

18⁹⁹

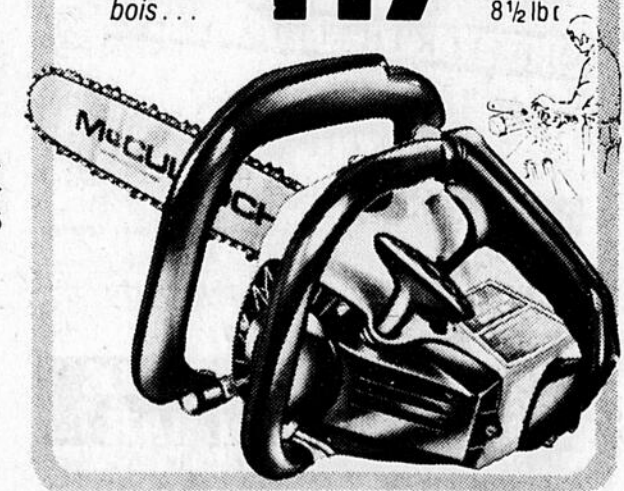
Ressort robuste pour gros travaux; ne se bloque pas. Pour agrafes jusqu'à 9/16". 57-7935

Scie 12" à essence

Mac-110 de McCulloch. Modèle à huileur automatique et à dispositif manuel; frein de sécurité arrêtant la chaîne en une fraction de seconde. Moteur 30 cc. 58-5644

Aussi pratique dans le jardin que dans les bois...

117⁹⁵
Compacte, 8 1/2 lb c



MAGASIN ASSOCIÉ



JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
Place du Royaume

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Érables,
Tél.: 276-2834